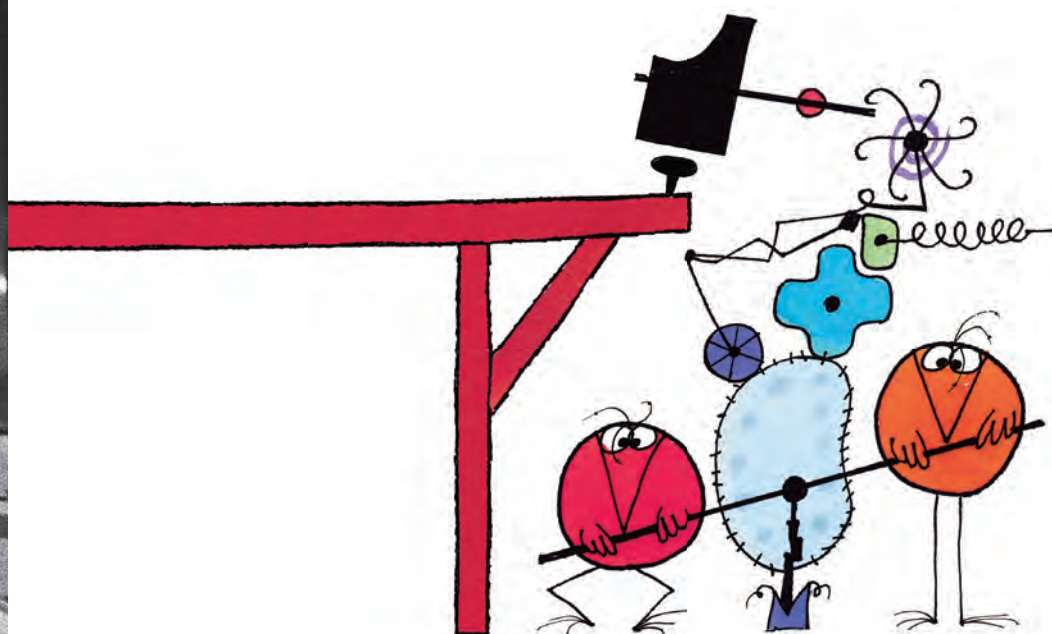


RESPONSABILITÉ SOCIALE, ENVIRONNEMENTALE ET SOCIÉTALE (RSE)

POURQUOI FAIRE SIMPLE
QUAND ON PEUT FAIRE COMPLIQUÉ ?



PRÉSENTATION DE LA POLITIQUE RSE DE RUBIS

Bien qu'ayant acquis une dimension internationale, Rubis demeure une entreprise à taille humaine privilégiant, dans une organisation décentralisée, le professionnalisme, l'expérience et l'autonomie de ses collaborateurs qui assument l'intégralité des responsabilités liées à leur poste, y compris celle de la gestion des risques.

LES VALEURS DE RUBIS

Conformément à sa devise : « la volonté d'entreprendre, le choix de la responsabilité », Rubis place les relations humaines au centre de son organisation. Responsabiliser individuellement les femmes et les hommes qui contribuent aux activités nécessite de promouvoir la liberté d'initiative ainsi que les valeurs éthiques, sociales et environnementales que Rubis souhaite voir respectées par tous, en tous lieux.

Dans les pays où il est présent, le Groupe a pour ambition d'agir avec professionnalisme

et intégrité. Ces exigences constituent le garde-fou contre tout abus préjudiciable à l'entreprise, à un collaborateur, à une relation d'affaires ou à tout autre intervenant extérieur, public ou privé, et traduisent les principes suivants :

- le respect des législations et des réglementations en vigueur ;
- le rejet de la corruption sous toutes ses formes ;
- la bonne gestion des ressources environnementales ;

- le respect des personnes et des règles de concurrence ;
- la prévention des conflits d'intérêts et des délits d'initiés.

Ces valeurs sont détaillées au sein du [Code éthique du groupe Rubis](#) ; des actions de sensibilisation ainsi que des procédures de contrôle sont déployées pour qu'elles soient correctement mises en œuvre sur le terrain (cf. section 5.3.1).

DES OBJECTIFS EXTRA-FINANCIERS INTÉGRÉS DANS LA STRATÉGIE DU GROUPE

La stratégie de développement de Rubis est fondée sur des positionnements de marché uniques, une structure financière solide et une politique d'acquisition dynamique. Outre ces aspects commerciaux

et financiers, elle intègre des objectifs extra-financiers qui permettent au Groupe de poursuivre une **croissance durable**. La régularité des performances des équipes repose en effet sur une culture d'entreprise

qui valorise l'esprit d'entrepreneuriat, la flexibilité, la responsabilité et l'adoption d'une conduite citoyenne et solidaire.

UN MANAGEMENT IMPLIQUÉ ET SENSIBILISÉ AUX RISQUES ÉTHIQUES, SOCIAUX ET ENVIRONNEMENTAUX

La politique RSE mise en œuvre par les filiales est pilotée par la Gérance de Rubis. Une partie de la rémunération variable des Gérants est d'ailleurs liée à des critères éthiques, sociaux et environnementaux (cf. chapitre 6, section 6.5.1.2) qui sont également intégrés dans les lettres de cadrage des dirigeants de filiales.

La Gérance de Rubis définit les lignes directrices de cette politique et en contrôle tant la pertinence que l'efficacité.

La politique RSE est ensuite mise en œuvre conjointement par les directions fonctionnelles du Groupe (juridique, *compliance*, comptable, finance, opérations,

HSE, etc.). Ces dernières disposent de relais locaux dans chaque zone d'activité.

Enfin, le Comité des Comptes et des Risques de Rubis effectue un suivi de l'analyse des risques éthiques, sociaux et environnementaux du Groupe, ainsi que des mesures correctives apportées pour les prévenir (cf. chapitre 6, section 6.4.2.1).

L'ANALYSE DE MATÉRIALITÉ DES RISQUES FAIT RESSORTIR 3 PRIORITÉS : LA SANTÉ, LA SÉCURITÉ ET L'ENVIRONNEMENT

Trois principaux enjeux sociaux et environnementaux pour le Groupe et ses parties prenantes ont été identifiés : la protection de la **santé** et de la **sécurité** des personnes opérant sur les sites ainsi que des riverains, et la réduction de l'**impact environnemental** des activités les plus polluantes.

Le Groupe évalue la matérialité des risques éthiques, sociaux et environnementaux dans

le cadre d'une procédure d'identification et de traitement des risques liés à chacun de ses métiers (cf. chapitre 4).

Des **cartographies des risques** ont été élaborées par les directions fonctionnelles du Groupe. Elles sont remplies localement, analysées à une échelle consolidée puis remontées aux Gérants de Rubis et présentées au Comité des Comptes et

des Risques. Les cartographies des risques sont révisées annuellement en fonction de l'évolution des métiers et des implantations du Groupe, ainsi que des observations des collaborateurs, des parties prenantes et du Comité des Comptes et des Risques. Elles s'inscrivent dans une **démarche de co-construction** afin d'aboutir à un diagnostic partagé.

LES ÉTAPES DE L'ANALYSE ANNUELLE DE MATÉRIALITÉ DES RISQUES

1. CADRAGE

Les directions fonctionnelles du Groupe se réunissent pour évaluer l'adéquation des cartographies des risques aux enjeux identifiés par le Groupe et par les parties prenantes.

2. DIFFUSION

Les cartographies des risques sont transmises aux Directeurs des sites du Groupe. Elles sont accompagnées d'une note explicative.

3. ANALYSE LOCALE

Chaque site évalue son exposition aux risques répertoriés dans les cartographies et précise les mesures prises pour prévenir les risques ou les traiter.

5. REVUE DES RISQUES

Les Gérants de Rubis présentent une revue des risques et des mesures correctives apportées au Comité des Comptes et des Risques et aux Commissaires aux comptes. Cette revue donne lieu à échanges entre la Gérance et le Comité, et les conclusions de ses travaux sont présentées au Conseil de Surveillance.

4. ANALYSE CONSOLIDÉE

Les directions fonctionnelles du Groupe évaluent la matérialité de chaque risque identifié à une échelle consolidée, en se basant sur les cartographies remplies par l'ensemble des sites.

UNE POLITIQUE DE PRÉVENTION DES RISQUES ADAPTÉE AUX ACTIVITÉS

Le Groupe met en place des procédures adaptées pour traiter les enjeux identifiés dans le cadre de l'analyse annuelle de matérialité des risques.

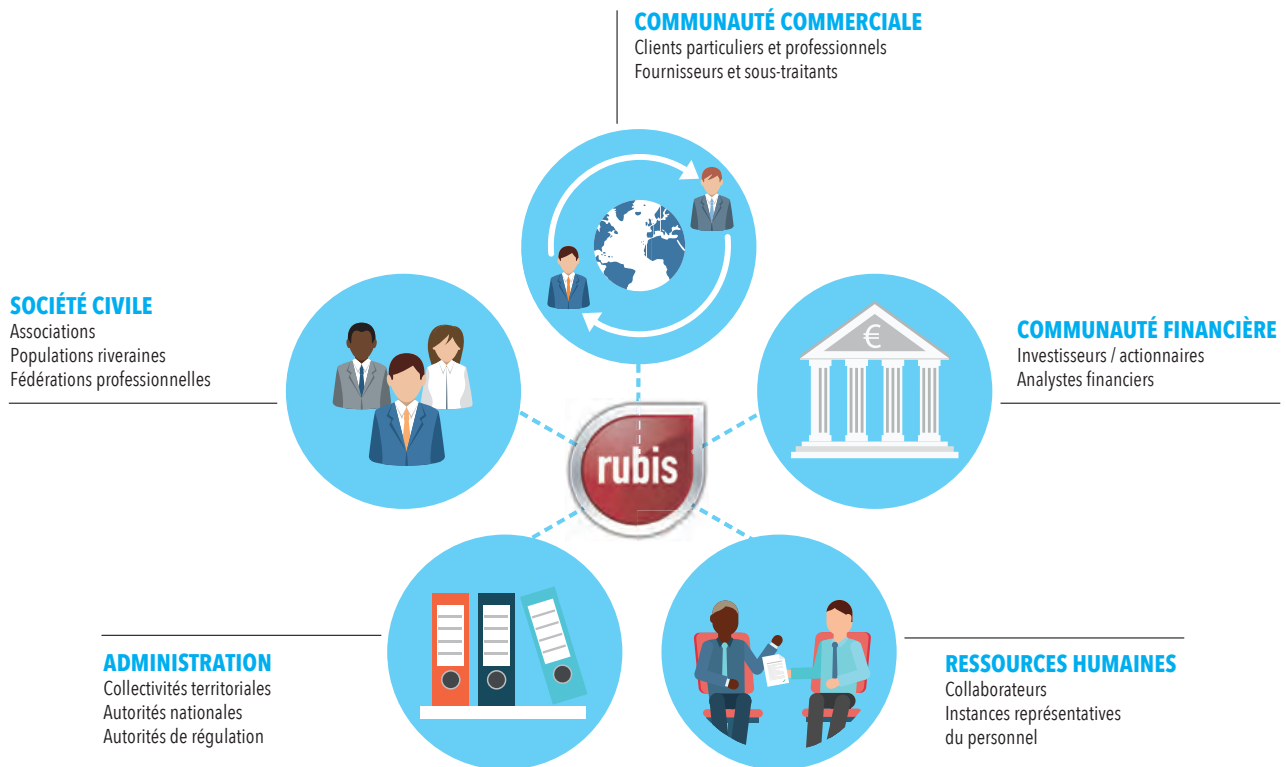
Les risques de santé et de sécurité des personnes opérant sur les sites ainsi que

des riverains, et ceux relatifs à l'impact environnemental des activités les plus polluantes, font l'objet de mesures préventives renforcées, diligentées dans le cadre de programmes d'investissement significatifs (cf. section 5.2).

D'autres enjeux, tels que les risques éthiques et de corruption, font également l'objet de politiques et de procédures dédiées élaborées dans le cadre d'un processus d'amélioration continue (cf. section 5.3).

UN DIALOGUE RÉGULIER AVEC LES PARTIES PRENANTES, DES ACTIONS SOCIÉTALES STRUCTURÉES

PRINCIPALES PARTIES PRENANTES DE RUBIS



Engagé auprès des populations locales, le Groupe attache une grande importance au dialogue avec les parties prenantes et à la promotion du dynamisme des régions dans lesquelles il est implanté, tant sur le plan de l'économie et de l'emploi que sur celui du « vivre ensemble ».

Le dialogue avec les parties prenantes est entretenu, selon la qualité ou la mission de ces dernières, au niveau local, à l'échelle de l'ensemble d'une branche d'activité ou directement par la société mère (cf. section 5.3.2).

Rubis s'engage également par une politique de mécénat active et ciblée, via son fonds de dotation **Rubis Mécénat** et par les initiatives locales de ses filiales. Les actions menées sont orientées essentiellement vers la santé, la culture et l'éducation (cf. section 5.3.2.3).

COMPARABILITÉ, FIABILITÉ ET CONTRÔLE DES INFORMATIONS RSE

La comparabilité et la fiabilité des informations résultent essentiellement d'une standardisation des méthodes de remontée des données sociales et environnementales détaillée dans la [note méthodologique](#) (cf. section 5.4).

Chaque définition standardisée a été analysée et discutée en interne par les directions fonctionnelles du Groupe.

Un contrôle des informations remontées est effectué dans le cadre de procédures de vérification et d'analyses. Des actions d'audit interne relatives à certaines informations

extra-financières (éthique, anti-corruption) sont également en cours de déploiement.

Pour une meilleure lecture du présent chapitre, une [table de concordance](#) avec les dispositions du Code de commerce est disponible (cf. section 5.4.1).

5.1 INFORMATIONS SOCIALES

La performance économique du groupe Rubis est liée aux compétences et à la motivation de ses collaborateurs. Cette motivation passe par l'épanouissement de chacun dans son cadre professionnel. Afin de valoriser au mieux le capital humain

et de prendre en compte les spécificités des activités du Groupe, Rubis a choisi de fonctionner de manière très décentralisée. Les filiales opérationnelles gèrent en autonomie les ressources humaines, dans le respect des valeurs du Groupe.

Conscient que toute organisation, même la plus attentive et la plus à l'écoute, est susceptible d'être améliorée, Rubis a choisi de placer prioritairement sa réflexion et ses efforts dans le domaine de la santé et de la sécurité au travail.

5.1.1 EMPLOI/EFFECTIF

Les effectifs du Groupe ont fortement augmenté entre 2016 et 2017 (+ 26,9 %) à la suite de l'acquisition de réseaux de distribution de produits pétroliers à Haïti (Dinasa) et à Madagascar (Galana). D'autres évolutions de périmètre sont également survenues en 2017, telles que le rachat

de 50 % de la société Delta Rubis Petrol en Turquie (dont le Groupe détenait déjà 50 %), d'actifs de distribution de la société Repsol au Portugal, ainsi que de l'activité de distribution de carburants de la société EG Retail en Corse.

EFFECTIF TOTAL DU GROUPE AU 31 DÉCEMBRE

2017	2016	Variation
3 568	2 812	+ 26,9 %

5.1.1.1 RÉPARTITION PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE, PAR MÉTIER ET PAR SEXE

Si l'activité de stockage se situe très majoritairement en Europe (à l'exception du terminal en Turquie), les activités de distribution et de support et services sont réparties entre les zones « Europe », « Caraïbes » et « Afrique ».

Le tableau ci-dessous montre que l'augmentation des effectifs en 2017 résulte,

pour l'activité de stockage, du rachat des 50 % restants de la société Delta Rubis Petrol en Turquie (+ 37,3 % d'effectifs dans la zone « Hors France » de Rubis Terminal), et pour les activités de distribution et de support et services, des acquisitions des groupes Dinasa et Galana intervenues respectivement dans les zones « Caraïbes » (+ 43,9 % d'effectifs) et

« Afrique » (+ 36,2 % d'effectifs). La diminution de 5,3 % du nombre de collaborateurs dans la zone « Europe » résulte, quant à elle, d'un léger allègement des effectifs dans la plupart des filiales concernées.

Le détail de la répartition des effectifs par genre est publié à la section 5.1.5.2.

Nombre de salariés	31/12/2017	31/12/2016	Variation
Rubis Terminal (stockage)	403	361	+ 11,6 %
France	252	251	+ 0,4 %
Hors France	151	110	+ 37,3 %
Rubis Énergie (distribution / support et services)	3 149	2 437	+ 29,2 %
Europe	538	568	- 5,3 %
Caraïbes	1 226	852	+ 43,9 %
Afrique	1 385	1 017	+ 36,2 %
Rubis	16	14	+ 14,3 %
TOTAL	3 568	2 812	+ 26,9 %

5.1.2 CRÉATIONS ET PERTES D'EMPLOIS

Le Groupe maintient une politique de recrutements dynamique en 2017, le nombre d'embauches nettes étant en hausse de 93 % par rapport à l'année précédente (160 embauches nettes en 2017 contre 83 en 2016). Les embauches nettes représentent ainsi 21,2 % de l'augmentation de l'effectif du Groupe.

Les activités de distribution et de support et services situées dans la zone « Caraïbes » présentent, toutefois, des écarts importants tant dans les créations que dans les pertes d'emplois entre 2016 et 2017. Ces variations résultent principalement d'un changement de méthode de comptabilisation des

équipages des navires transportant des produits pétroliers, qui relèvent de l'activité support et services. Les collaborateurs concernés étant recrutés pour des missions précises et temporaires, ils pouvaient auparavant être comptabilisés plusieurs fois dans les recrutements et les fins de CDD au cours d'un même exercice. En 2017, il a été décidé de ne comptabiliser qu'une seule fois chaque membre d'équipage ayant contractualisé plusieurs CDD au cours d'un même exercice, afin d'améliorer la pertinence des données publiées en matière de créations et de pertes d'emplois au sein du Groupe.

L'augmentation du nombre de licenciements dans la région correspond, en outre, à des mesures prises localement pour des raisons managériales et ne sont pas la conséquence d'une politique de restructuration planifiée.

Enfin, les variations des recrutements et des fins de CDD intervenues dans la zone « Afrique » sont principalement liées à la réorganisation de filiales de Rubis Énergie basées au Nigéria.

Les décès comptabilisés ne résultent pas d'un accident survenu sur le lieu de travail ou d'une maladie professionnelle.

	Recrutements		Démissions		Départs à la retraite		Licenciements		Ruptures conventionnelles		Décès		Fin de CDD dont apprentissage	
	2017	2016	2017	2016	2017	2016	2017	2016	2017	2016	2017	2016	2017	2016
Rubis Terminal (stockage)	39	36	6	7	9	8	11	2	9	5	0	0	5	5
France	19	19	4	6	4	6	6	1	2	4	0	0	5	5
Hors France	20	17	2	1	5	2	5	1	7	1	0	0	0	0
Rubis Énergie (distribution / support et services)	475	588	71	90	20	22	83	112	26	58	6	3	109	228
Europe	92	108	32	36	7	7	21	22	11	29	2	0	11	22
Caraïbes	182	252	12	15	7	8	24	3	4	18	3	0	68	188
Afrique	201	228	27	39	6	7	38	87	11	11	1	3	30	18
Rubis	2	0	0	0	1	0	0	1	0	0	0	0	0	0
TOTAL	516	624	77	97	30	30	94	115	35	63	6	3	114	233

5.1.2 ORGANISATION DU TRAVAIL

Le Groupe œuvre pour favoriser le bien-être de ses collaborateurs au travail. La diversité des pays dans lesquels le Groupe est

présent engendre naturellement une variété des réglementations sociales applicables. De ce fait, chaque notion et/ou critère utilisé

a fait l'objet d'une définition harmonisée (cf. section 5.4).

5.1.2.1 TEMPS DE TRAVAIL

Les collaborateurs du Groupe sont très majoritairement embauchés à temps plein puisque les contrats à temps partiel concernent seulement 1,4 % des effectifs en 2017, comme le montre le tableau ci-après.

Le travail en rotation (11 % des effectifs) est essentiellement lié à l'organisation du travail dans les dépôts de stockage et dans l'activité de raffinage. Si la proportion du travail en rotation au sein des effectifs n'est qu'en

légère hausse, le nombre de collaborateurs concernés a augmenté de 168,6 % dans la zone « Afrique ». Cette hausse très significative résulte essentiellement de l'intégration au périmètre du groupe Galana à Madagascar.

Nombre de salariés au 31 décembre	Temps plein		Temps partiel		Dont travail en rotation	
	2017	2016	2017	2016	2017	2016
Rubis Terminal (stockage)	388	351	15	10	129	136
France	244	246	8	5	43	49
Hors France	144	105	7	5	86	87
Rubis Énergie (distribution / support et services)	3 117	2 403	32	34	264	172
Europe	517	544	21	24	5	0
Caraïbes	1 221	848	5	4	122	121
Afrique	1 379	1 011	6	6	137	51
Rubis	13	11	3	3	0	0
TOTAL	3 518	2 765	50	47	393	308

5.1.2 ABSENTÉISME

Les taux d'absentéisme pour accident ou maladie non professionnel(le), maladie professionnelle ou accident du travail, ainsi que le taux d'absences injustifiées restent relativement stables au sein du Groupe, à un niveau très faible.

Les variations annuelles peuvent s'expliquer principalement par certains arrêts prolongés qui impactent plus significativement les chiffres des sociétés ayant peu de collaborateurs.

TAUX D'ABSENTÉISME PAR TYPE D'ABSENCE*

	Absences pour accident ou maladie non professionnel(le)		Absences pour accident du travail et maladie professionnelle		Absences injustifiées	
	2017	2016	2017	2016	2017	2016
Rubis Terminal (stockage)	3,19 %	4,24 %	0,34 %	0,61 %	0,01 %	0 %
France	4,01 %	4,64 %	0,56 %	0,95 %	0 %	0 %
Hors France	2,16 %	3,52 %	0,06 %	0 %	0,02 %	0,01 %
Rubis Énergie (distribution / support et services)	1,32 %	1,55 %	0,07 %	0,07 %	0,08 %	0,07 %
Europe	2,99 %	3,28 %	0,11 %	0,11 %	0,18 %	0,22 %
Caraïbes	1,50 %	1,95 %	0,09 %	0,05 %	0,02 %	0,03 %
Afrique	0,48 %	0,36 %	0,04 %	0,07 %	0,09 %	0,01 %
Rubis	0,14 %	4,01 %	0 %	0 %	0 %	0 %
TOTAL	1,55 %	1,91 %	0,10 %	0,14 %	0,07 %	0,06 %

* Pourcentage de jours d'absence par rapport au nombre total de jours travaillés par an.

5.1.3 DIALOGUE SOCIAL ET ACCORDS COLLECTIFS

L'écoute, le dialogue et le respect mutuel constituent des valeurs sur lesquelles Rubis a fondé sa relation avec l'ensemble de ses collaborateurs.

Chaque filiale entretient des relations ouvertes et constructives avec les instances représentatives du personnel, partout où elles existent (essentiellement dans les sociétés ayant leur siège en France). Des accords collectifs portent notamment sur les salaires, le plan d'épargne entreprise, l'intéressement, la participation, l'égalité professionnelle et la formation (cf. section 5.1.6).

Les accords collectifs sont conclus dans un souci d'impact positif notamment sur les conditions de travail des salariés et sur la performance économique de l'entreprise.

Chez Rubis Terminal, 74 accords collectifs, accords d'entreprise ou décisions unilatérales de l'employeur ont été signés en 2017, couvrant 302 collaborateurs. 42 accords ou décisions unilatérales existent chez Rubis Énergie, couvrant 1 596 salariés. Aucun accord n'a été signé en 2017 en matière de santé et de sécurité.

Le nombre de ces conventions varie d'un exercice à l'autre selon leurs dates d'échéance

ou de renouvellement, mais également en fonction de l'évolution des réglementations.

En France, tous les salariés de Rubis Énergie et de Rubis Terminal sans exception sont couverts par une convention ou un accord collectif. Rubis, société mère du Groupe, n'est pas couverte par une convention collective.

Par ailleurs, en matière de santé et de sécurité, de nombreuses dispositions sont prises par décisions unilatérales, dans le respect des règles instaurées par le Groupe et après consultation des institutions représentatives du personnel.



TOUT DIALOGUE EST COMPOSÉ D'AU MOINS 50 % DE MONOLOGUE.

5.1.4 FORMATIONS

Le Groupe attache une importance particulière à la formation et à la progression des collaborateurs. Le nombre total d'heures de formation délivrées au sein du Groupe est ainsi de 68 899 en 2017, en hausse de 23,6 % par rapport à l'année 2016 (55 747). Le nombre de collaborateurs bénéficiaires est en outre en augmentation de 26,1 % (2 133 en 2017 contre 1 692 en 2016), de sorte qu'il représente une proportion stable des effectifs nonobstant les acquisitions importantes opérées par le

Groupe (59,8 % des collaborateurs du Groupe ont bénéficié d'au moins une formation en 2017 contre 60 % en 2016).

Une analyse par type d'activité montre néanmoins que la proportion de collaborateurs bénéficiant de formations est supérieure dans l'activité de stockage (84,9 % des collaborateurs de Rubis Terminal) par rapport aux activités de distribution et de support et services (56,6 % des collaborateurs de Rubis

Énergie). Cet écart s'explique principalement par la nature des activités réalisées et les risques afférents.

Enfin, le tableau ci-dessous présente le nombre total d'heures de formation délivrées et le nombre de salariés bénéficiaires. Ce nombre varie de manière significative d'un exercice à l'autre, car il dépend en partie des obligations nouvelles issues de l'évolution des réglementations nationales.

	2017		2016	
	Nombre total d'heures de formation	Nombre de salariés bénéficiaires	Nombre total d'heures de formation	Nombre de salariés bénéficiaires
Rubis Terminal (stockage)	16 418	342	11 505	291
France	4 321	204	2 668	183
Hors France	12 097	138	8 837	108
Rubis Énergie (distribution / support et services)	52 115	1 783	43 947	1 392
Europe	7 140	359	8 105	487
Caraïbes	31 919	618	29 799	492
Afrique	13 056	806	6 043	413
Rubis	366	8	295	9
TOTAL	68 899	2 133	55 747	1 692

5.1.4.1 FORMER POUR PRÉVENIR LES RISQUES

Compte tenu des risques liés à ses activités, le Groupe investit :

- **en matière de santé**, par la mise en place de formations relatives aux gestes et postures pour les postes de travail comprenant des risques pour la santé des collaborateurs, ainsi que par des formations sécurité pour les différents postes de travail « à risques » à destination du personnel et des intervenants extérieurs, des formations produits (soude, manipulation de produits chimiques), sauveteur-secouriste du travail, etc. ;

- **en matière de sécurité industrielle**, avec l'assistance d'organismes professionnels tels que le Groupe d'Étude de Sécurité des Industries Pétrolières et Chimiques (GESIP). Ces formations sont conçues de manière à faire progresser de façon continue la sécurité des personnes et des installations sur les sites industriels, et ce dans un respect affirmé de l'environnement ;
- **en matière de sécurité routière**. Afin d'éviter la survenance d'accidents de la circulation dans des régions ne disposant pas d'infrastructures routières de qualité et/ou d'un niveau général de formation à la conduite suffisant, certaines filiales de Rubis Énergie ont décidé de renforcer leurs programmes de formation à la conduite (*defensive driving*), pour leurs propres

collaborateurs et/ou pour certains de leurs sous-traitants ;

- **en matière d'environnement** ou encore de qualité (assimilation des standards ISO) ;
- **pour la maîtrise des systèmes de protection des installations** (maintenance des réservoirs, maîtrise des systèmes anti-incendie, etc.) ;
- **par des partenariats** avec des intervenants tels que l'Association pour la Prévention dans le Transport d'Hydrocarbures (APTH) qui intervient dans la formation et dans l'assistance aux conseillers à la sécurité, l'Association de Formation dans le Négoce des Combustibles (Asfoneco), la Croix-Rouge, etc.

En 2017, le Groupe a fortement accru ses efforts de formation pour prévenir les risques, le nombre de sessions de formation en matière de santé ou de sécurité ayant augmenté de 85,5 % par rapport à 2016. Le nombre de sessions de formation en management progresse en outre de 150,9 % sur la même période.

	Nombre de sessions de formation en matière de santé ou sécurité		Nombre de sessions de formation en management	
	2017	2016	2017	2016
Rubis Terminal (stockage)	154	155	86	48
France	55	71	6	0
Hors France	99	84	80	48
Rubis Énergie (distribution / support et services)	1 150	548	338	121
Europe	320	330	59	72
Caraïbes	708	152	227	34
Afrique	122	66	52	15
TOTAL	1 304	703	424	169

5.1.4.2 FORMER POUR FAIRE PROGRESSER

Selon les vœux émis par les salariés, le Groupe investit dans des formations plus générales, afin de valoriser les compétences des collaborateurs tout au long de leur carrière.

Rubis Terminal et Rubis Énergie ont mis en place un ensemble de formations très variées :

- **formations en langues ;**
- **formations en management ;**

- **formations fonctionnelles** : formation en droit, en douanes, en paie, en réduction des risques d'accidents du travail et de maladies professionnelles, etc.



5.1.5 DIVERSITÉ ET ÉGALITÉ DES CHANCES

5.1.5.1 PROMOUVOIR LA DIVERSITÉ CULTURELLE ET LUTTER CONTRE LES DISCRIMINATIONS

Présent dans plus de 30 pays dans le monde, Rubis s'enrichit continuellement de la diversité culturelle de ses collaborateurs. Rubis privilégie, par ailleurs, lors des rachats de filiales à l'étranger, le maintien et/ou l'embauche de collaborateurs locaux pour leur expérience et leur connaissance des spécificités du pays. Cette politique favorise la mise en place d'un management plus international et encourage la diversité culturelle.

Toute discrimination liée à l'origine, la religion, le genre ou l'orientation sexuelle, l'état de santé et/ou le handicap, les opinions politiques, les convictions religieuses ou la situation familiale est prohibée (cf. section 5.3.1).

5.1.5.2 S'ENGAGER EN FAVEUR DE L'ÉGALITÉ PROFESSIONNELLE FEMMES/HOMMES

Dans un environnement industriel où la grande majorité des collaborateurs est affectée aux services d'exploitation, avec des horaires et des conditions de travail parfois difficiles, les hommes sont historiquement majoritaires dans le Groupe. Toutefois, dans certaines filiales importantes, les femmes sont majoritaires ou la parité est

atteinte. C'est le cas dans les activités de distribution des Antilles et Guyane françaises par exemple, où les femmes représentent 61 % des effectifs.

Des accords d'entreprise visant à promouvoir l'égalité professionnelle ont en outre été conclus dans les filiales françaises du Groupe, venant compléter les mesures déjà existantes en matière de lutte contre la discrimination à l'embauche, d'égalité de rémunération, etc.

Concernant l'activité de stockage (Rubis Terminal), un accord d'entreprise a été renouvelé en 2017. Il met l'accent sur les domaines du recrutement, de la formation et de la promotion professionnelle par la mise en place d'indicateurs de suivi. Une commission de suivi des mesures prises et/ou envisagées a été également créée.

Concernant les activités de distribution et de support et services (Rubis Énergie), un accord d'entreprise, renouvelé en décembre 2015, vise notamment l'accès des femmes aux postes « à responsabilités », la neutralisation de la période de congés de maternité ou d'adoption sur l'appréciation professionnelle, le déroulement de carrière et enfin la conciliation entre vie professionnelle et obligations familiales.

Représentativité des femmes au sein du Groupe

Le nombre de collaboratrices employées par le Groupe est en augmentation de 25 % (818 collaboratrices au 31 décembre

2017 contre 654 au 31 décembre 2016). Elles représentent 22,9 % de l'effectif global au 31 décembre 2017 (valeur stable par rapport à 2016) et occupent 29,7 % des postes à responsabilités (cadres ou managers).

Dans l'activité de stockage, le nombre de collaboratrices reste relativement faible, celles-ci représentant 17,1 % des effectifs au 31 décembre 2017 (contre 16,9 % au 31 décembre 2016). Cette faible proportion est due à la nature des postes proposés, dans un secteur historiquement masculin. Les collaboratrices sont, cependant, mieux représentées dans les catégories de postes à responsabilités (34 % de ces postes étant occupés par des femmes en 2017). L'analyse des catégories de postes occupés par les collaboratrices montre même que la moitié d'entre elles sont affectées à des postes à responsabilités contre 19,8 % chez les hommes.

Dans les activités de distribution et de support et services, le nombre de collaboratrices est stable, celles-ci représentant 23,4 % des effectifs au 31 décembre 2017 (contre 23,9 % au 31 décembre 2016). Elles occupent 27,8 % des postes à responsabilités.

Chez Rubis, société mère du Groupe, les collaboratrices sont historiquement majoritaires (81,2 % de l'effectif global de la Société au 31 décembre 2017 contre 78,6 % au 31 décembre 2016). Elles occupent 83,3 % des postes à responsabilités.

CATÉGORIES DE POSTES OCCUPÉS EN 2017*

	Non-cadres		Cadres		Managers	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Rubis Terminal (stockage)	268	35	36	24	31	10
France	170	31	19	9	15	8
Hors France	98	4	17	15	16	2
Rubis Énergie (distribution / support et services)	2 011	581	259	118	143	37
Europe	289	123	48	19	47	12
Caraïbes	817	247	59	32	54	17
Afrique	905	211	152	67	42	8
Rubis	1	3	1	5	1	5
TOTAL	2 280	619	296	147	175	52
Proportion d'hommes et de femmes par catégorie	78,65 %	21,35 %	66,78 %	33,22 %	77,04 %	22,96 %
Répartition des effectifs du Groupe par catégorie	81,25 %		12,40 %		6,35 %	

* Un changement de méthode dans la remontée des informations sociales, survenu en 2017, empêche de présenter une comparabilité des données avec l'exercice 2016. Cette comparabilité sera possible à compter du prochain Document de Référence.

Embauches

Le nombre de femmes embauchées au sein du Groupe est en hausse de 7,2 % (134 femmes recrutées en 2017 contre 125 femmes en 2016). Elles représentent 26 % des embauches (contre 20,05 % en 2016).

Toutefois, dans l'activité de stockage, les femmes ne représentent que 13 % des embauches en 2017 (contre 19,4 % en 2016). Cette proportion, relativement faible,

s'explique par la nature des postes proposés et les spécificités du marché de l'emploi selon les zones géographiques.

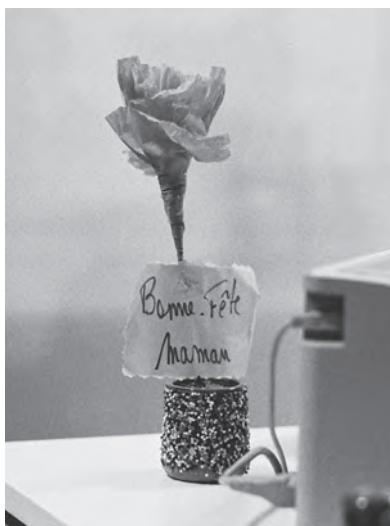
Dans les activités de distribution et de support et services, la proportion de femmes dans les embauches s'améliore, passant de 20,1 % en 2016 à 26,7 % en 2017. Les femmes représentent même plus de la moitié des embauches en France (55 % en 2017). Cette proportion est, par ailleurs, en nette hausse dans la zone « Caraïbes » puisqu'elle s'établit

à 32,4 % des embauches en 2017 (contre 9,9 % en 2016). L'ampleur de la variation s'explique par le changement de méthode de comptabilisation des équipages des navires transportant des produits pétroliers, tel qu'évoqué en section 5.1.1.2. Enfin, la baisse de la proportion de femmes dans les embauches en Afrique (17,9 % en 2017 contre 24,6 % en 2016) résulte de l'intégration de Galana à Madagascar, qui a embauché une majorité d'hommes en 2017.

Embauches	2017			2016		
	Total	Dont femmes	% de femmes/total	Total	Dont femmes	% de femmes/total
Rubis Terminal (stockage)	39	5	13 %	36	7	19,4 %
France	19	4	21,1 %	19	4	21,1 %
Hors France	20	1	5,1 %	17	3	17,6 %
Rubis Énergie (distribution / support et services)	475	127	26,7 %	588	118	20,1 %
Europe	92	32	34,8 %	108	37	34,3 %
Caraïbes	182	59	32,4 %	252	25	9,9 %
Afrique	201	36	17,9 %	228	56	24,6 %
Rubis	2	2	100 %	0	0	-
TOTAL	516	134	26 %	624	125	20,05 %

Augmentations salariales

La représentativité des collaboratrices dans les augmentations salariales est détaillée à la section 5.1.6.1.



5.1.5.3 DIVERSITÉ INTERGÉNÉRATIONNELLE

Le Groupe s'enrichit de la diversité des collaborateurs qui le composent et veille à maintenir un équilibre entre les générations.

Répartition équilibrée des collaborateurs par tranche d'âge

La pyramide des âges montre que le Groupe entretient une grande diversité intergénérationnelle au sein de ses effectifs,

ce qui enrichit considérablement l'expérience des équipes.

Chaque tranche d'âge est représentée de manière relativement homogène en 2017, tout comme en 2016.

	31/12/2017				31/12/2016			
	< 30 ans	Entre 30 et 40 ans	Entre 40 et 50 ans	> 50 ans	< 30 ans	Entre 30 et 40 ans	Entre 40 et 50 ans	> 50 ans
Rubis Terminal (stockage)	9 %	34,9 %	33,5 %	22,6 %	10,1 %	33,7 %	32,6 %	23,6 %
France	4,8 %	35,3 %	33,3 %	26,6 %	6,4 %	34,7 %	32,3 %	26,7 %
Hors France	16,2 %	34,1 %	33,8 %	15,9 %	18,7 %	31,5 %	33,3 %	16,4 %
Rubis Énergie (distribution / support et services)	12,1 %	33,9 %	30,3 %	23,7 %	12,3 %	32,1 %	31,4 %	24,2 %
Europe	11,5 %	25,3 %	31,2 %	32 %	12,2 %	23,8 %	31,3 %	32,8 %
Caraïbes	11,9 %	28,5 %	33 %	26,7 %	12,9 %	26,2 %	34 %	26,9 %
Afrique	12,6 %	42 %	27,6 %	17,8 %	11,8 %	41,8 %	29,3 %	17,1 %
Rubis	12,5 %	37,5 %	18,8 %	31 %	7,1 %	35,7 %	21,4 %	35,7 %
TOTAL	11,8 %	34 %	30,6 %	23,6 %	12 %	32,4 %	31,5 %	24,1 %

Actions en faveur des seniors et des jeunes

Afin de favoriser la transmission du savoir entre les générations et le maintien d'une certaine proximité entre jeunes et seniors, en France, Rubis Énergie et Rubis Terminal ont défini, lors des exercices précédents, une politique en faveur des seniors.

Pour Rubis Énergie, l'emploi des seniors constitue un facteur essentiel de cohésion

sociale entre toutes les générations. Ainsi, la Société veille à ce que soient favorisés :

- l'évolution des carrières professionnelles ;
- le développement des compétences et des qualifications ;
- la transmission des savoirs.

Rubis Terminal s'est engagé à travailler :

- au maintien dans l'emploi des salariés âgés de plus de 55 ans ;

- à la mise en place d'un entretien de deuxième partie de carrière pour les salariés à partir de 50 ans ;

- à la formation relative aux gestes et postures ;

- à la prise en charge d'une partie des frais de validation des acquis d'expérience.

En ce qui concerne les jeunes, le Groupe favorise l'emploi en alternance qu'il considère être un outil très adapté à leur insertion dans le monde du travail.

5.1.5.4 LE HANDICAP

Le Groupe adopte une politique d'ouverture en faveur du handicap, en finançant notamment des associations et institutions œuvrant dans le domaine de la santé, dans le cadre de ses actions de mécénat (cf. section 5.3.2).

Rubis Terminal a, par ailleurs, conclu des partenariats avec des Établissements et Services d'Aide par le Travail (ESAT), des établissements médico-sociaux de travail protégé réservés aux personnes en situation de handicap (anciennement « Centre d'Aide par le Travail ») et des ateliers protégés.

À titre d'exemple, le siège de Rubis Terminal a, depuis plus de 20 ans, un partenariat d'achat de fournitures de bureaux et de produits d'entretien avec 2 établissements qui accueillent des travailleurs handicapés orientés par la Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH).

5.1.6 RÉMUNÉRATION GLOBALE LIÉE À LA PERFORMANCE ET AU NIVEAU DE RESPONSABILITÉ

Tout en restant attentif à la maîtrise des coûts salariaux, le Groupe a la volonté de proposer des rémunérations justes et motivantes, qui tiennent compte des compétences de chacun et de la réalisation des objectifs fixés avec l'intéressé, et ce de manière à encourager l'engagement et la performance des salariés.

5.1.6.1 AUGMENTATIONS SALARIALES

Les collaborateurs perçoivent un salaire de base, ainsi que des rémunérations complémentaires fondées sur la performance individuelle (salaire variable, primes). Les salaires sont régulièrement revus

en fonction des performances individuelles et de l'évolution du coût de la vie.

En 2017, une augmentation salariale a été consentie à plus de la moitié de l'effectif du Groupe (58,5 %), tout comme en 2016. Ce ratio est réparti de manière équilibrée entre les catégories de postes et le genre des collaborateurs.

NOMBRE DE SALARIÉS AUGMENTÉS PAR CATÉGORIE EN 2017*

	Non-cadres		Cadres		Managers	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Rubis Terminal (stockage)	217	30	25	3	22	4
France	162	29	10	3	11	3
Hors France	55	1	15	0	11	1
Rubis Énergie (distribution / support et services)	1 103	343	156	81	63	25
Europe	170	60	23	12	25	8
Caraïbes	258	115	27	11	23	11
Afrique	675	168	106	58	15	6
Rubis	1	2	1	4	1	5
NOMBRE DE COLLABORATEURS AUGMENTÉS	1 321	375	182	88	86	34
Effectif total	2 280	619	296	147	175	52
Pourcentage de collaborateurs augmentés dans une même population :						
• genre	57,9 %	60,6 %	61,6 %	59,9 %	49,3 %	65,4 %
• catégorie	58,5 %		61 %		53 %	
• effectif total			58,5 %			

* Un changement de méthode dans la remontée des informations sociales, survenu en 2017, empêche de présenter une comparabilité des données avec l'exercice 2016. Cette comparabilité sera possible à compter du prochain Document de Référence.

5.1.6.2 COUVERTURES SOCIALES POUR LES SALARIÉS HORS DE FRANCE

Chez Rubis Terminal, il existe une participation de l'employeur à des systèmes de prévoyance et de santé privés en faveur des collaborateurs employés hors de France.

Chez Rubis Énergie, la participation aux couvertures sociales privées (prévoyance, mutuelle) est à l'initiative de l'employeur pour les collaborateurs employés hors de France, sauf dans les filiales étrangères qui bénéficiaient d'un tel système avant leur rachat par le Groupe.

5.1.6.3 PARTICIPATION ET INTÉRESSEMENT

Rubis Énergie et Rubis Terminal disposent, dans le cadre de la législation française, d'un accord d'intéressement et d'un accord

de participation. Rubis ne dispose que d'un accord d'intéressement.

En 2017, les salariés de Rubis Terminal et de Rubis Énergie ont bénéficié de l'intéressement et de la participation ; ceux de Rubis, uniquement de l'intéressement.

5.1.6.4 PLANS D'ÉPARGNE SALARIALE

Rubis et les filiales françaises du Groupe disposent de PEE. Rubis, par ailleurs, a mis en place un fonds commun de placement (Rubis Avenir) investi en actions Rubis via lequel les salariés des sociétés françaises du Groupe souscrivent aux augmentations de capital annuelles. Rubis Avenir détient 1,20 % du capital de Rubis au 31 décembre 2017.

En 2017, l'augmentation de capital réservée aux salariés a été largement souscrite, 68,76 % des salariés éligibles ayant participé à cette émission (cf. chapitre 7, section 7.3.1).

5.1.6.5 INCENTIVE PLANS

L'attribution d'une rémunération incitative de long terme a pour objectif de reconnaître la contribution positive d'un certain nombre de cadres à haut potentiel et de dirigeants des filiales de Rubis, à la mise en œuvre de la stratégie du Groupe et à son développement. Elle constitue un instrument précieux dans le domaine des ressources humaines, permettant au Groupe d'attirer et de fidéliser les talents ; elle porte sur une fraction limitée du capital et est soumise à des conditions de performance exigeantes. Il est important de préciser que les plans ne bénéficient pas aux Gérants de Rubis.

Les caractéristiques de ces plans et leurs conditions de performance sont détaillées au chapitre 7, section 7.4.

5.2

INFORMATIONS SUR LA SANTÉ, LA SÉCURITÉ
ET L'ENVIRONNEMENT

La protection des personnes et de l'environnement est l'affaire de tous. Elle est une priorité pour Rubis. Impliqué et responsable, le Groupe œuvre constamment non seulement à la protection de son environnement, mais également à celui de ses collaborateurs et de ses clients. Le Groupe consacre en outre une part de ses efforts et de son talent à favoriser les économies d'énergie.

5.2.1 SANTÉ, SÉCURITÉ ET ENVIRONNEMENT : LES PRIORITÉS DE RUBIS

Le Groupe a défini un cadre qu'il souhaite voir respecter en matière de qualité, d'hygiène, de sécurité et d'environnement (QHSE). Il s'attache également à rechercher toute amélioration possible des conditions de travail et des installations, afin de prévenir et/ou réduire les accidents professionnels ainsi que l'impact environnemental des activités.

**5.2.1.1 PRÉSENTATION
DE LA POLITIQUE QHSE**

Le cadre de la politique QHSE, rappelé dans le Code éthique de Rubis (cf. section 5.3.1), précise que chaque collaborateur doit adopter un comportement responsable dans l'exercice de ses fonctions, se conformer aux procédures d'hygiène, de sécurité et de protection de l'environnement sur site et prêter une attention particulière au respect de ces règles par les tiers (collègues, fournisseurs, prestataires externes, etc.).

**Diffuser les principes
fondamentaux du Groupe
dans les filiales**

Une politique QHSE a été élaborée pour chacune des activités du Groupe. Elle se conforme aux principes établis par Rubis dans son Code éthique.

Elle est animée par les chefs d'établissements assistés par les directions industrielles, techniques et HSE de Rubis Énergie et Rubis Terminal et, dans les sites les plus importants, par des ingénieurs qualité et/ou des ingénieurs HSE. Les Directeurs de filiales et les directions

fonctionnelles de celles-ci rendent compte de leurs interventions dans le domaine HSE aux Comités de Direction qui se tiennent semestriellement au sein de chaque filiale, en présence de la Gérance de Rubis.

L'objectif principal de ces politiques QHSE est de mettre en œuvre les mesures nécessaires pour limiter au maximum la survenance d'incidents et réduire ainsi la probabilité de réalisation d'un événement grave. En effet, que ce soit pour les risques d'accidents industriels ou pour les risques d'accidents du travail, plus le nombre d'incidents ou presque accidents est élevé, plus la probabilité de survenance d'un accident est élevée.

**Rubis Terminal (stockage
de produits liquides)**

Rubis Terminal a diffusé un document à l'ensemble de ses filiales exposant « les principes de la culture sécurité Rubis Terminal » et imposant des règles standardisées en matière de sécurité.

Ces principes rappellent, au travers des engagements pris par la Direction de Rubis Terminal, que les managers sont responsables et comptables de la sécurité du personnel et que la sécurité est une valeur centrale du Groupe qui doit être partagée comme valeur personnelle par tous les collaborateurs.

Rubis Terminal considère en effet que la santé et la sécurité contribuent au succès de l'entreprise et qu'il convient à cet égard de ne jamais les négliger, en agissant en amont pour éviter toute blessure au poste de travail ou toute maladie professionnelle.

La Direction de chaque site industriel a ainsi l'obligation de prévoir un audit régulier évaluant le respect des principes et des standards de sécurité. Des indicateurs de performance ont été mis en place, permettant d'engager et de suivre un processus d'amélioration continue de la santé et de la sécurité.

La Direction de Rubis Terminal et celles des dépôts s'engagent annuellement vis-à-vis des collaborateurs, clients, fournisseurs, administrations et riverains des sites, à suivre une politique QHSE qui intègre un objectif d'amélioration de la sécurité. Les dirigeants acceptent également d'adhérer à des standards internationaux QHSE reconnus, présentés ci-après.

Enfin, Rubis Terminal s'est engagé dans un programme pluriannuel chiffré de diminution de ses consommations, émissions et rejets, au travers de la diffusion d'un document intitulé « Objectifs Groupe pour les effets environnementaux et la consommation d'énergie ». Ce document détaille des objectifs à horizon 2020 en matière de réduction des gaz à effet de serre, de consommation d'énergie, d'eau et de déchets.

**Rubis Énergie (distribution
de produits pétroliers et activité
de support et services)**

Rubis Énergie a mis en place une « Charte Hygiène, Sécurité et Environnement (HSE) », qui demande aux sociétés qui lui sont affiliées de se conformer, au-delà de la réglementation en vigueur localement, à des objectifs HSE considérés comme



fondamentaux, en vue de préserver la sécurité des biens et des personnes et de renforcer la sensibilité des collaborateurs à celle-ci.

Ces objectifs d'ordre général portent essentiellement sur les mesures suivantes :

- diffuser les principes HSE fondamentaux du Groupe dans les filiales ;
- mettre en œuvre les meilleures pratiques professionnelles sectorielles ;
- disposer de systèmes documentaires établis selon les référentiels « qualité » garantissant la fiabilité et la sûreté des opérations ;
- évaluer régulièrement les risques technologiques ;
- renforcer la maintenance préventive des installations ;
- inspecter régulièrement les procédés (activités de transport incluses) et les installations et remédier aux anomalies relevées ;

- analyser les incidents au travers de documents de « retours d'expérience » ;
- former régulièrement les collaborateurs et les sensibiliser aux risques technologiques.

Respecter strictement les normes professionnelles et sectorielles

Plusieurs actions sous-tendent cet objectif en fonction des activités exercées :

- veiller à analyser l'état des installations au regard des standards spécifiques du Groupe et des réglementations locales et programmer, si nécessaire, des travaux de mise en conformité ;
- adhérer à des programmes tels que *Responsible Care* de l'International Council of Chemical Associations, par lequel Rubis Terminal s'est engagé à respecter, dans ses diverses activités, les dispositions réglementaires et les recommandations professionnelles du secteur, à se comparer aux meilleures

pratiques industrielles et à chercher constamment à améliorer les performances dans les domaines de la sécurité, de la protection de la santé et de l'environnement ;

- adhérer, pour les dépôts de stockage de produits chimiques, au Chemical Distribution Institute-Terminals (CDI-T), une fondation à but non lucratif qui œuvre pour l'amélioration de la sécurité sur les sites industriels chimiques ;
- adhérer aux groupes/associations professionnels d'aviation JIG et IATA, avec l'objectif de disposer d'une expertise performante pour les opérations d'avitaillement d'avions sur les aéroports ;
- adhérer à Oil Spill Response Ltd, une société pouvant porter assistance en cas de pollution maritime susceptible d'arriver lors d'opérations de chargement/déchargement de produits dans les terminaux Rubis Énergie.

Obtenir des certifications de sites

Le Groupe a obtenu des certifications pour plusieurs de ses sites et notamment ceux qui sont classés Seveso :

Certifications obtenues par les entités du Groupe



Pour l'ensemble des terminaux de Rubis Terminal (à l'exception de la Corse) et pour certaines activités de distribution ou industrielles de Rubis Énergie (Vitogaz France, Sigalnor, Lasfargaz, Rubis Energia Portugal, Vitogaz Switzerland, Easigas, Galana Madagascar).



Pour certains terminaux français et internationaux de Rubis Terminal et pour les activités de Vitogaz Switzerland, Galana Madagascar et Rubis Energia Portugal.



Pour le site de Dörtyol de Rubis Terminal (Turquie) et les activités de Vitogaz Switzerland, Galana Madagascar et Rubis Energia Portugal.



Pour les dépôts de produits chimiques de Rubis Terminal.



Pour les dépôts de produits chimiques de Rubis Terminal.



Rubis Terminal n'a pas retenu la certification HACCP stricte sur ce sujet. Formé aux bonnes pratiques du stockage des denrées alimentaires, le personnel applique les principes de cette démarche et sait répondre aux besoins spécifiques du secteur alimentaire tels que la garantie de l'origine du produit tout au long de la chaîne logistique.



Vitogaz France : NF 345 (v7) et NF 15838 pour sa relation clients (cf. section 5.3.1.3).

Prévenir les risques pour mieux protéger l'intégrité des personnes

Les équipes QHSE du Groupe sont dans une démarche continue d'amélioration des dispositions et des procédures relatives à la sécurité des biens et des personnes (notamment des collaborateurs).

Afin d'anticiper les risques, les équipes QHSE sont amenées à travailler sur les éléments suivants :

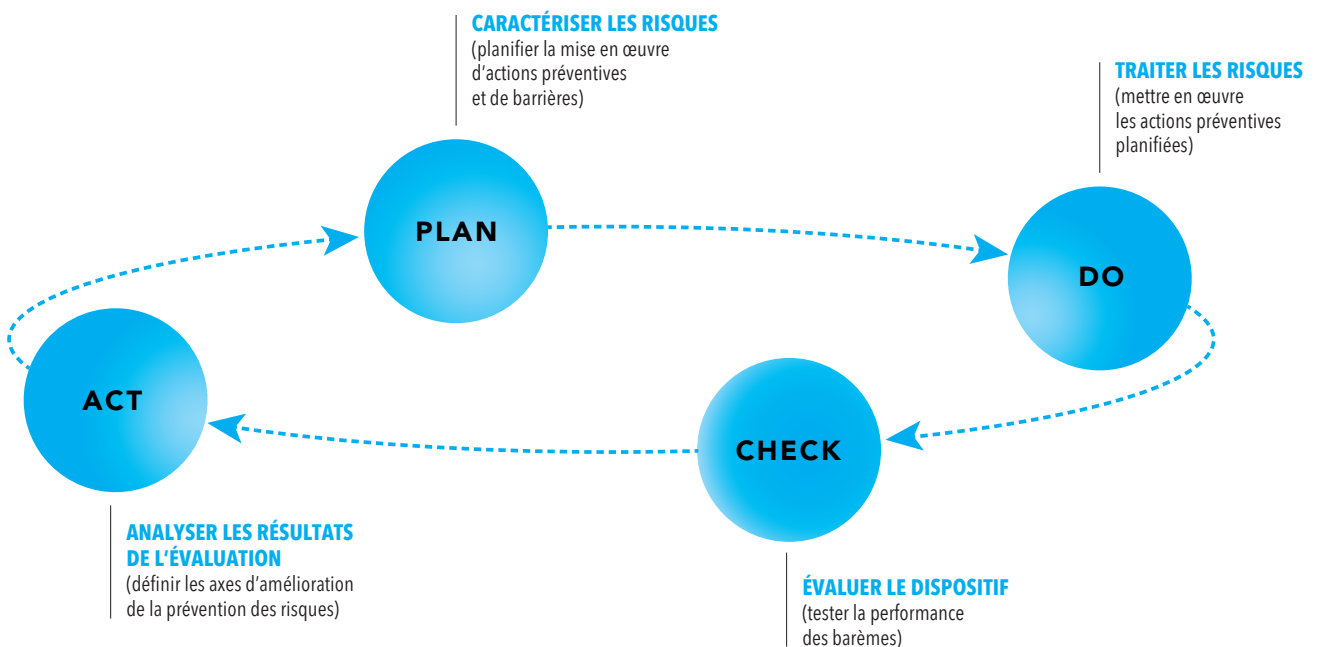
- **identifier les risques significatifs** par l'établissement des cartographies des risques par les Directions des sociétés, avec l'assistance des responsables des activités de distribution, des établissements industriels et des activités de transport maritime (cf. chapitre 4, section 4.1) ;

- **améliorer la maintenance préventive des installations et l'appréhension des risques par les collaborateurs.**

Rubis Énergie et Rubis Terminal ont poursuivi le déploiement de leurs outils collaboratifs de maintenance préventive des installations (Gestion de la Maintenance Assistée par Ordinateur – GMAO). Ces systèmes permettent, une fois la base de données renseignée, de planifier les interventions de surveillance et de maintenance préventive, de répertorier toutes les opérations de maintenance effectuées de façon à créer un historique d'entretien, d'anticiper les besoins en pièces de rechange, d'évaluer les coûts d'entretien en liaison avec la gestion des équipements de chaque matériel et de préparer les budgets prévisionnels.

Par ailleurs, pour améliorer la compréhension des systèmes et l'appréhension des risques liés aux installations classées Seveso 2, Rubis Terminal a développé le PID (*Piping and Instrument Diagram*). Il s'agit d'un système permettant de répertorier numériquement les tuyaux, les réservoirs et les pompes d'un site et d'harmoniser les anciens schémas disparates en les remplaçant par un schéma unique fiable pouvant être dupliqué sur tous les sites.

Enfin, Rubis Énergie implique progressivement les collaborateurs dans une démarche d'amélioration continue de la sécurité des installations, en respectant la règle **Plan – Do – Check – Act** (cf. schéma ci-dessous) ;



- **utiliser des procédures de « retours d'expérience ».** Les modalités d'organisation de ces procédures varient en fonction des activités.

Rubis Terminal a développé un outil de partage de la sécurité (*Rubis Terminal Operational Platform*) afin de faciliter et d'encourager la collecte et les échanges d'informations liées à la sécurité. Cette interface, conçue sous un angle pratique et adaptée aux caractéristiques du

métier, rassemble les comptes-rendus d'incidents publiés par chaque terminal et s'accompagne d'un module de gestion des retours d'expérience ainsi que de rapports et de tableaux de bord. Il est utilisé par les équipes QHSE locales et favorise les interactions entre sites, en vue de limiter la répétition d'événements à risques.

Rubis Énergie utilise l'extranet de la Société pour diffuser, à l'ensemble de ses

filiales, une base documentaire intégrant notamment des retours d'expérience. Ainsi, à la suite d'événements accidentels, après analyse de ceux-ci, des recommandations sont formulées telles que l'adaptation de mesures organisationnelles, la mise à jour de procédures de prévention des risques, le renforcement d'actions de formation des collaborateurs, la modification d'installations ou le renforcement de la surveillance d'équipements.

La procédure de déclaration par les filiales des presqu'incidents, des incidents et des accidents, qui donne lieu à des « retours d'expérience », constitue un excellent indicateur de la culture sécurité des entités et un élément important dans le processus d'amélioration continue ;

- **prévenir et maîtriser les risques technologiques : le dispositif préventif de sécurisation des installations.** La prévention des risques technologiques est assurée par la réalisation d'inspections régulières des sites et des filiales du Groupe, effectuées par les directions industrielles et techniques de Rubis Terminal et de Rubis Énergie. Elles font l'objet de rapports établis en concertation avec les chefs d'établissements et les responsables des filiales concernées, afin d'analyser les anomalies et/ou les insuffisances potentielles et de prendre les mesures nécessaires pour y remédier.

Outre les inspections et les retours d'expérience, chaque entité met en place des mesures préventives propres à son activité, notamment :

- **des programmes d'inspections internes** de tous les bacs de stockage de GPL et de carburants,
- **l'installation d'équipements de sécurité** tels que des jaugeurs, des alarmes de niveau, des défenses incendie, des systèmes de détection de gaz, etc.,
- **la vérification systématique** que le stockage de toute substance, existante ou nouvelle, a préalablement été autorisé par un arrêté d'exploitation si nécessaire,
- **l'analyse et la prise en compte systématiques des risques identifiés dans la fiche de données de sécurité des produits (FDS) et la formation systématique du personnel** à la manipulation de tout produit potentiellement dangereux,
- dans le cadre de la réglementation Seveso, une **procédure de prévention des accidents majeurs** dans les établissements français impliquant des substances dangereuses, complétée par

des « mesures de maîtrise des risques instrumentées » (MMRI),

- l'inspection périodique des installations de défense incendie et la mise à jour régulière des plans de secours, en concertation avec les autorités locales ;
- **solliciter des sociétés spécialisées.** Rubis Énergie adhère à des organismes professionnels tels que le GESIP (Groupe d'Étude et de Sécurité des Industries Pétrolières), JIG (Joint Inspection Group) ou IATA (International Air Transport Association) qui apportent une assistance générale en matière d'opérations, de formations et de sécurité ;
- **former et sensibiliser régulièrement l'ensemble du personnel** (cf. section 5.1.4).

Minimiser les impacts en cas d'accident majeur

Le Groupe exploite 43 sites industriels classés Seveso (seuil haut et bas, dont une raffinerie) dans l'Union européenne et leurs équivalents en dehors de l'Union européenne (sites de stockage de produits pétroliers ou chimiques et centres emplisseurs de bouteilles GPL). La réglementation Seveso exige la mise en œuvre de mesures rigoureuses quant aux obligations en matière de sécurité. Si un événement majeur se réalisait malgré la mise en œuvre de ces mesures préventives rigoureuses, le Groupe a prévu :

- **l'instauration d'une organisation de gestion de crise** pouvant être déclenchée rapidement en cas d'événement majeur. Par exemple, les sites de type Seveso concernés chez Rubis Énergie et Rubis Terminal disposent de plans d'intervention en cas d'urgence visant à maîtriser le sinistre au plus vite, avec les ressources locales, afin de garantir au mieux la sécurité des biens et des personnes. Ces plans sont associés à des procédures d'astreinte 24/7 et de gestion de crise.

En cas de sinistre, les responsables sont ainsi alertés. De plus, selon les réglementations nationales, une éventuelle activation d'une cellule de

management de crise en fonction de la gravité de l'événement est mise en place.

La cellule de management de crise réunit alors les responsables de l'entité concernée avec d'éventuels experts internes ; son rôle essentiel est de diffuser l'information et de communiquer tant en interne auprès des opérationnels de l'établissement concerné ou au sein du Groupe qu'en externe auprès des voisins, administrations, médias.

Enfin, certaines filiales organisent en outre régulièrement des sessions de formation sur la communication en cas de crise au travers d'exercices de simulation d'accidents leur permettant de tester les protocoles de communication préétablis ;

- **la possibilité d'être assisté par des sociétés spécialisées.** Rubis Énergie a par exemple adhéré à Oil Spill Response Ltd en vue de bénéficier d'une assistance en cas de pollution maritime sur ses dépôts de carburants.

Les sites de stockage de type Seveso concernés, chez Rubis Terminal, disposent de moyens soit internes soit externes pour répondre à des accidents de pollution. Par exemple, des sociétés spécialisées sont contractées pour collecter un épandage en rivière qui pourrait être entraîné par le courant.

Des investissements dédiés

Conscient que les investissements sont également garants de la compétitivité du Groupe, Rubis continue à investir régulièrement pour faire évoluer ses installations, afin de respecter les normes environnementales et de sécurité les plus strictes et garantir ainsi la protection des individus et de leur environnement (air, eaux, sols et urbanisme à proximité de ses établissements).

Le montant des investissements de maintenance sécurité/environnement est globalement stable. En 2017, il a été de 12,6 millions d'euros pour Rubis Terminal et de 30,2 millions d'euros pour Rubis Énergie, soit un total de 42,8 millions d'euros contre 41 millions d'euros en 2016.

5.2.1.2 SÉCURITÉ ET SANTÉ AU TRAVAIL

Rubis a mis en place une politique volontariste en matière de sécurité et de santé au travail, détaillée tout au long de la présente section. Elle porte aussi bien sur la prévention des accidents du travail dont le taux de fréquence est en baisse, que sur la prévention des maladies professionnelles et non professionnelles.

Accidents du travail

Bien que le nombre d'accidents du travail avec arrêt supérieur à un jour soit en hausse par rapport à l'exercice précédent (32 en 2017 contre 27 en 2016), le taux de fréquence (pour 1 million d'heures travaillées) est en baisse (5,3 en 2017 contre 5,5 en 2016) du fait de l'augmentation des heures travaillées générées essentiellement par l'intégration

de 2 nouvelles filiales, Dinasa (Haïti) et Galana (Madagascar) employant un nombre important de salariés.

En 2017, le Groupe a malheureusement eu à déplorer un accident mortel concernant l'un de ses salariés en Guyane. Il s'agit d'un accident de trajet domicile-travail considéré par la législation française comme un accident du travail.

	Nombre d'accidents du travail avec arrêt > 1 jour		Taux de fréquence des accidents du travail avec arrêt (pour 1 million d'heures travaillées)		Nombre de maladies professionnelles		Nombre d'incapacités totales et définitives de travail		Nombre d'accidents mortels	
	2017	2016	2017	2016	2017	2016	2017	2016	2017	2016
Rubis Terminal (stockage)	8	10	10,4	16,4	0	0	0	0	0	0
France	8	9	18,1	23,3	0	0	0	0	0	0
Hors France	0	1	0	2,6	0	0	0	0	0	0
Rubis Énergie (distribution / support et services)	24	17	4,5	4	3	0	0	1	1	0
Europe	12	5	13,8	5,3	3	0	0	1	0	0
• France	5	1	17,1	3,3	0	0	0	1	0	0
• Hors France	7	4	12,1	6,2	3	0	0	0	0	0
Caraiïbes	8	5	4	3,6	0	0	0	0	1	0
Afrique	4	7	1,7	3,7	0	0	0	0	0	0
Rubis	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
TOTAL	32	27	5,3	5,5	3	0	0	1	1	0

Sécurité routière

Dans le domaine de la sécurité des transports, l'amélioration des résultats en termes d'accidentologie routière dans ses activités est une préoccupation constante du Groupe. Ainsi, afin d'éviter la survenance d'accidents de la circulation notamment dans des régions ne disposant pas d'infrastructures routières de qualité et/ou d'un niveau général de formation à la conduite suffisant, certaines filiales de Rubis Énergie/Support et Services renforcent leurs programmes de prévention des risques routiers. Cela se traduit par exemple par un plan de formation et de renforcement des personnels ainsi que par la programmation de mesures de modernisation des équipements (flotte des véhicules). Des filiales ont déployé ou programmé le

déploiement de systèmes d'assistance par informatique embarquée (France, Suisse, Maroc) et de *tracking* (Nigéria, Bermudes, Jamaïque, Afrique du Sud, Madagascar). Enfin, des tests aléatoires d'alcoolémie ou de drogue sont également mis en œuvre.

Maladies professionnelles et santé

S'agissant des maladies professionnelles, 3 salariés ont été victimes de troubles musculosquelettiques liés à leurs activités. Le Groupe est attentif à ces risques et a mis en place depuis plusieurs années des formations gestes et postures pour les salariés occupant des postes exposés.

Concernant les autres facteurs de risque santé, des campagnes de mesures d'exposition sont réalisées, notamment

par la raffinerie de la SARA, concernant en particulier les produits chimiques, le bruit et les vibrations, les légionelles et l'amiante.

S'agissant des maladies non professionnelles, le Groupe est présent dans certains pays présentant des situations de pandémie. Conscientes du rôle que peuvent assurer les entreprises dans la prévention de ces dangers sanitaires, certaines filiales ont mis en place des programmes de sensibilisation et d'assistance, notamment dans le cadre de la lutte contre le sida (Afrique du Sud), l'épidémie Ébola et la malaria (Nigéria), la peste (Madagascar), le choléra (Haïti) ou encore le chikungunya (Caraiïbes).

Enfin, des systèmes de couvertures sociales privées pour les salariés sont mis en place afin de leur permettre d'accéder à des soins (cf. section 5.1.6.2).

5.2.1.3 IMPACT ENVIRONNEMENTAL DES ACTIVITÉS DU GROUPE

Les risques pour l'environnement et la sécurité des personnes, générés par les activités du Groupe, sont suivis et gérés très attentivement. Ils sont identifiés au chapitre 4, section 4.1.1.

3 pôles d'activités aux impacts environnementaux peu comparables

Le Groupe développe ses activités autour de 3 pôles qui génèrent des impacts environnementaux qui ne sont pas les mêmes : l'activité de stockage de produits liquides (produits pétroliers, chimiques et agroalimentaires), via Rubis Terminal, l'activité de distribution de produits pétroliers et l'activité de support et services comprenant le raffinage, le négoce et le transport maritime de produits pétroliers (*shipping*), via Rubis Énergie/Support et Services.

Le stockage de produits liquides pétroliers, chimiques et agroalimentaires

Le Groupe stocke des produits sensibles, tels que des produits pétroliers et chimiques, mais aussi des produits agroalimentaires comme les mélasses et les oléagineux. À ce titre, ses installations situées en Europe sont soumises à une réglementation stricte issue notamment des directives Seveso (cf. chapitre 4, section 4.1.1). Sa vocation première est de restituer les produits confiés par les clients dans l'état où ils sont réceptionnés ; les clients prenant en charge le transport de leurs produits.

Ces opérations ne donnent lieu à aucun processus de transformation industrielle, limitant ainsi les rejets dans l'air et les consommations d'énergie. En outre, d'autres prestations se sont développées (opérations d'additivation ou de dilution des produits), avec le développement des biocarburants.

La distribution de produits pétroliers

Le Groupe développe une activité de distribution de produits pétroliers. Parmi les produits pétroliers distribués, le butane et le propane (GPL) sont des gaz dont la combustion ne produit pas de particules et limite significativement tant les émissions de CO₂ (dioxyde de carbone), à l'origine de l'effet de serre, que les émissions de NO_x (oxydes d'azote), à l'origine de maladies respiratoires.

La distribution des carburants (essences, gazoles, kérosènes, fiouls, etc.), notamment au travers de réseaux de stations-service et d'installations d'avitaillement aviation, ainsi que celle des bitumes peuvent être exposées aux risques de déversements accidentels ou de fuites de produits.

Les activités de support et services

Le Groupe exerce des activités de négoce et de transport maritime de produits pétroliers (*shipping*) ainsi que de raffinage.

L'activité de *shipping* est exposée au risque de pollution maritime. La raffinerie de Rubis Énergie, implantée dans les Antilles françaises, est exposée aux risques de

déversements accidentels ou de fuites de produits liés à l'exploitation d'un important site industriel classé Seveso seuil haut (cf. sections 5.2.2 et suivantes).

Mesures limitant l'impact environnemental du Groupe et en faveur de l'économie circulaire

Rubis agit pour limiter au mieux l'impact environnemental de ses activités et améliorer ses résultats en matière d'économie circulaire.

Le dispositif mis en œuvre comprend :

- des mesures de prévention des risques, qui protègent autant la sécurité des biens et des personnes (notamment des collaborateurs) que l'environnement (cf. section 5.2.1.1) ;
- des mesures de lutte contre la pollution des eaux et des sols (cf. section 5.2.2) ;
- des mesures de réduction des émissions de gaz et pour la promotion d'énergies moins polluantes (cf. section 5.2.3) ;
- des efforts dans la gestion et la valorisation des déchets ainsi que dans la lutte contre le gaspillage alimentaire (cf. section 5.2.5) et dans le retraitement des eaux utilisées (cf. section 5.2.6.1) ;
- des efforts de réduction des consommations d'énergie (cf. section 5.2.6.2).



5.2.2 POLLUTION DES EAUX ET DES SOLS

Les risques de contamination des eaux et des sols liés aux activités du Groupe peuvent provenir de déversements accidentels des produits stockés et/ou transportés (cf. chapitre 4, section 4.1). Certaines pollutions identifiées à ce jour résultent parfois d'activités antérieures à la présence du Groupe sur le site concerné et pour lequel le programme de mise en conformité aux standards du Groupe est en cours d'application. De manière générale, le Groupe investit significativement en France et progressivement sur les sites pour améliorer la sécurité de ses installations et éliminer, autant que possible, les risques de pollution.

Analyse par activité

Les enjeux de pollution des eaux et des sols ne sont pas les mêmes pour l'ensemble des métiers du Groupe.

L'activité de distribution de produits pétroliers (stations-service et réservoirs en clientèle) n'est essentiellement concernée par la pollution des eaux et des sols qu'en raison des risques de déversements accidentels de carburants ou de fuites dans des canalisations ou des réservoirs.

Dans l'activité de stockage, en 2017, la variation du niveau des matières en suspension sur les sites de Rubis Terminal n'est pas significative par rapport à 2016. Concernant l'augmentation du taux d'hydrocarbures rejetés dans l'eau, elle provient d'un site à Rouen dans lequel des travaux incluant des vidanges de lignes pour préparation avant le démarrage des travaux ont augmenté, sans toutefois dépasser les seuils réglementaires. L'activité de stockage chez Rubis Terminal et Rubis Énergie peut générer des pollutions des sols, notamment par débordements de bacs, épandages, fuites de bacs et/ou de canalisations.

L'activité de support et services (raffinage) peut aussi engendrer une pollution des eaux et des sols en cas de déversement accidentel ou de fuites, ainsi que par l'utilisation des eaux de procédé (eaux de dessalage, traitements par *stripping*), des eaux de purges des bacs et des eaux de déballastage. En 2017, les rejets de matières en suspension et d'hydrocarbures dans l'eau déclarés par la raffinerie de Rubis Énergie sont respectivement en hausse de 8,7 % et en baisse de 37,8 % par rapport à 2016. Les dépassements en matières en suspension sont liés à la perte de performance d'un décanteur lamellaire, qui sera remplacé en 2018 par un équipement plus performant. La réduction des volumes d'hydrocarbures rejetés dans l'eau résulte d'une fiabilité accrue des unités (réduction des quantités d'eau de process à traiter et d'un meilleur abattement sur le traitement physico-chimique).

	Matières en suspension rejetées dans l'eau (en kg)		Hydrocarbures rejetés dans l'eau (en kg)	
	2017	2016	2017	2016
Activité de stockage (Rubis Terminal)	1 743	2 160	260	230
Activité de raffinage (Rubis Énergie)	3 854	3 546	218	350

Mesures de prévention et/ou de limitation de la pollution des eaux et des sols

Activité de distribution de produits pétroliers

Les équipements des stations-service de distribution de carburants de Rubis Énergie, susceptibles de générer des pollutions dans le sol (essentiellement les cuves et tuyauteries), sont périodiquement contrôlés (notamment au niveau de leur intégrité et de leur étanchéité) et progressivement remplacés par des équipements à technologie « double enveloppe ». Il s'agit de réservoirs et de canalisations enterrés, à double paroi, équipés de détecteurs de fuite assurant un contrôle permanent afin de se préserver de toute éventuelle pollution.

En parallèle, Rubis Énergie procède au renforcement des programmes de maintenance préventive de ces équipements (cf. section 5.2.1) et travaille à une amélioration de la formation sécurité/environnement des gérants de stations (cf. section 5.1.4), pour garantir qu'ils

disposent bien des moyens de détecter immédiatement toute perte de produit due à des équipements et/ou pratiques défectueux ou à des fraudes.

Les eaux pluviales susceptibles d'être salies au contact des pistes de circulation sont de plus en plus fréquemment traitées avant rejet dans l'environnement ; les stations le nécessitant sont équipées de systèmes de collecte et de traitement des eaux pluviales lorsque des travaux de réfection de voirie sont envisagés.

Activité de stockage

Une inspection systématique des bacs contenant des produits dangereux et de leurs canalisations associées est effectuée dans les sites de stockage, suivant un standard international, lors des différentes visites périodiques obligatoires. De plus, afin d'éviter la pollution des eaux souterraines et des sols en cas d'épandage accidentel, les bacs de stockage sont généralement installés dans des bassins de rétention étanches (revêtements en béton ou complexes argileux). Ces bassins de rétention sont maintenus fermés. Leur

ouverture se fait manuellement, après avoir effectué une vérification préalable d'absence de polluants.

Dans les zones de chargement ou de déchargement des camions-citernes des sites de stockage, les plateformes de rétention sont conçues en fonction des produits manipulés, et sont généralement connectées à des séparateurs déshuileurs liés à des stations de traitement ou des bassins tampons. Aux points de rejets, des analyses des eaux sont réalisées au minimum semestriellement, et mensuellement en sortie des stations de traitement. Une surveillance hebdomadaire ou mensuelle d'absence de pollution flottante dans les puits de contrôle des eaux souterraines, situés en aval hydraulique des installations, est effectuée sur la quasi-totalité des sites.

Activité de support et services

Pour les affrètements maritimes, Rubis Énergie fait appel à une société spécialisée qui procède à une évaluation du navire affrété (*vetting*). Cette société spécialisée collecte des informations relatives à l'état du

navire (date de construction, entretien, etc.) mais aussi à la qualité de l'opérateur (fiabilité de l'équipage, etc.). Elle établit ensuite une recommandation sur les risques d'utilisation du navire, sur laquelle se fonde Rubis Énergie avant de conclure le contrat d'affrètement.

Rubis Énergie a également pris des dispositions préventives en cas de pollution maritime dans ses terminaux, lors des

opérations de chargement/déchargement de produits. Elle adhère à Oil Spill Response Ltd, un organisme susceptible de lui porter une assistance spécialisée dans la gestion de ce type d'événement.

La raffinerie de la SARA a participé à un exercice de lutte anti-pollution avec les autorités portuaires en novembre 2017 en Guyane afin de se préparer à la gestion d'un

éventuel accident lors d'un déchargement de fioul domestique sur un appontement. Par ailleurs, des barrages permanents ont été installés sur des appontements en Guadeloupe et en Guyane pour mieux confiner les hydrocarbures en cas de déversement accidentel. Des actions et travaux similaires sont également prévus sur d'autres installations du Groupe.

5.2.3 REJETS DANS L'AIR

Les activités de Rubis sont globalement peu génératrices de rejets de gaz à effet de serre, dans la mesure où elles ne s'inscrivent pas, à l'exception du raffinage dans les Antilles françaises, dans un processus de transformation industrielle.

Néanmoins, consciente que l'utilisation par les clients des produits distribués génère des émissions de gaz à effet de serre, Rubis Énergie mène des actions à destination des consommateurs (cf. section 5.2.7.2) et publiera des données quantitatives sur ce poste à partir de l'exercice 2018.

Analyse par activité

La nature et les volumes des émissions de gaz varient selon les activités du Groupe.

L'activité de distribution de produits pétroliers génère quelques rejets de COV (composés organiques volatils), mais ces émissions restent relativement faibles.

En effet, pour la distribution de GPL, les COV rejetés sont constitués de butane et/ou de propane libéré lors des connexions/déconnexions des opérations d'emplissage de bouteilles et de camions et lors des dégazages des bouteilles imposés pour leur inspection technique liée à la requalification périodique ; les établissements français de GPL de Rubis Énergie ne dépassent pas les seuils d'émission au-delà desquels une déclaration aux autorités publiques doit être effectuée. D'autres COV sont constitués de solvants contenus dans les peintures utilisées pour les bouteilles. À titre d'exemple, les quantités de COV rejetés pour les établissements de Gonfreville et de

Port-la-Nouvelle sont estimées pour 2017 à respectivement 3,4 et 2 tonnes.

Pour la distribution de carburants, les installations de stockage et de distribution génèrent des rejets de COV pour les essences qui restent particulièrement limités grâce aux mesures prises en matière de collecte des vapeurs d'essence détaillées ci-après. Dans les dépôts, les bacs d'essence sont généralement équipés d'écrans flottants et les postes de chargement progressivement convertis « en source » ; dans les stations-service, les vapeurs émises lors des réceptions et des livraisons aux clients sont progressivement récupérées.

L'activité de distribution n'est en outre majoritairement pas émettrice de NO_x ni de CO₂. Toutefois, consciente que l'utilisation par des tiers des carburants qu'elle distribue génère des émissions de CO₂, Rubis Énergie mène des actions en faveur de la lutte contre les émissions de gaz à effet de serre (cf. section 5.2.7).

L'activité de stockage émet, en plus des COV, du CO₂ au niveau des chaudières vapeur qui assurent le maintien de certains produits chauds ainsi que, dans une moindre mesure, au niveau du chauffage des locaux, des tests des groupes motopompes incendie ou des groupes électrogènes de secours.

En 2017, les émissions de CO₂ et COV constatées dans les sites de Rubis Terminal sont respectivement en hausse de 9 % et 12,7 % par rapport à 2016 du fait de l'augmentation cumulée de 12 %

du passage de produits (en tonnes) dans l'ensemble des sites. Afin de faire entrer et sortir le produit des installations, un accroissement de la consommation électrique et d'énergie de chauffe est nécessaire et explique ces hausses d'émissions qui traduisent néanmoins une baisse des émissions relatives de CO₂.

Enfin, les émissions de NO_x sont en baisse (- 13 %) sur la période pour 2 raisons : d'une part, en Turquie le mix de fuel de chauffage a augmenté la part du gaz naturel qui produit moins de NO_x et de CO₂ ; d'autre part, à Anvers, la chaudière fonctionnant au diesel a moins fonctionné et une amélioration du processus de traitement de vapeurs sur les déchargements de GPL a permis de réduire la consommation de gaz de soutien et par conséquent les émissions de NO_x et de CO₂.

L'activité de raffinage (support et services) génère des émissions de gaz du fait de ses procédés de transformation industrielle. Les sources d'émission de CO₂ sont les fours, les turbines à combustion ou encore les chaudières et les torches. En 2017, l'activité a vu ses émissions de rejets atmosphériques baisser par rapport à 2016 (- 10,8 % d'émissions de CO₂, - 12,3 % d'émissions de NO_x, - 21 % d'émissions de COV et - 18 % d'émissions de SO₂ sur la période). Ces baisses significatives sont principalement liées aux arrêts prolongés d'unités de fabrication et de turbines à combustion. Le taux de récupération de vapeurs (URV) a quant à lui été de 92 % en 2017 (contre 82 % en 2016) du fait d'une meilleure efficacité des URV.

	Émissions de CO ₂ (en tonnes)		Émissions de NO _x (en tonnes)		Émissions de COV (en tonnes)		Émissions de SO ₂ (en tonnes)	
	2017	2016	2017	2016	2017	2016	2017	2016
Activité de stockage (Rubis Terminal)	25 220	23 757	20	23	329	292	Non relevé	Non relevé
Activité de raffinage (Rubis Énergie)	132 325	148 288	253	288	219	278	469	573

Mesures de limitation des rejets dans l'air

Activité de distribution de produits pétroliers

Promotion de l'utilisation du GPL, une énergie alternative au sein de l'activité de distribution

Plusieurs filiales de Rubis Énergie sont en effet positionnées sur le marché de la distribution de GPL et contribuent au déploiement de son utilisation. C'est le cas de Vitogaz France qui mène des campagnes de communication en faveur de l'utilisation du GPL dans le secteur automobile. Comme l'explique l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie (ADEME), les moteurs de véhicules consommant du GPL « rejettent très peu d'oxydes d'azote (NO_x) et pas de particules. Ils ne produisent pas ou peu de polluants non réglementés toxiques, comparés à l'essence ou au gazole. Leurs rejets de CO₂ sont comparables à ceux du diesel, à égalité de puissance de moteur ».

Des analyses récemment effectuées par une société spécialisée dans les tests antipollution ont démontré qu'un véhicule GPL émettait 18 % de CO₂ en moins en moyenne et 10 fois moins de particules qu'un véhicule essence.



MISE EN DISTRIBUTION D'UN CARBURANT INNOVANT : « L'ULTRA TEC ADVANCED FUEL TECHNOLOGY » AU SEIN DE L'ACTIVITÉ DE DISTRIBUTION

Rubis Énergie a développé récemment l'Ultra Tec Advanced Technology, une nouvelle génération de carburant additivé à haute performance conçu pour permettre, notamment, de diminuer la consommation de carburant, d'augmenter la performance moteur et ainsi de réduire ses émissions polluantes.



RÉDUCTION DU KILOMÉTRAGE DES TOURNÉES DE DISTRIBUTION AVEC L'INFORMATIQUE EMBARQUÉE

Afin d'optimiser les trajets de livraison et permettre ainsi de réduire l'impact environnemental de la circulation des véhicules, certaines filiales ont équipé leur parc de camions d'ordinateurs embarqués. À titre d'exemple, Vitogaz France a équipé ses camions de livraison d'un système de communication par informatique embarquée qui permet de transmettre quotidiennement et de manière automatique, à chaque véhicule, sa tournée de livraison accompagnée d'une proposition d'itinéraire optimisant le kilométrage à parcourir.



Activité de stockage

Collecte de vapeurs d'essences dans les terminaux de stockage français de Rubis Énergie et certaines installations de Rubis Énergie (raffinage et certains dépôts et/ou stations-service)

Ces vapeurs sont récupérées lors du déchargement des camions-citernes et envoyées vers des unités de récupération des vapeurs (URV) qui les condensent en essence liquide avant de les réinjecter dans les réservoirs de stockage.

En complément, les bacs de stockage d'essence sont équipés d'écrans flottants et les chargements sont effectués au travers de postes de chargement « en source » permettant de réduire au maximum les rejets de COV dans l'atmosphère. Les

quelques installations de Rubis Énergie ne disposant pas encore de ces technologies en seront prochainement équipées.

Actions sur les systèmes de chauffe des sites de stockage de Rubis Terminal anciens ou nouvellement construits, ainsi que dans les installations de raffinage de Rubis Énergie

Dans le cadre des programmes de modernisation, les chaudières des sites de Rubis Terminal sont ainsi remplacées par des systèmes de pompes à chaleur ou mixtes (pompes à chaleur et chaudière) ou, lorsque les conditions locales le permettent, par des systèmes de chauffe plus écologiques (géothermie par exemple). La raffinerie de Rubis Énergie a, par ailleurs, pour projet d'installer une nouvelle chaudière pouvant être alimentée avec de la biomasse.

Activité de support et services

Production et utilisation d'énergies renouvelables dans la raffinerie de Rubis Énergie

Des actions visant notamment à promouvoir les énergies renouvelables ont été engagées, parmi lesquelles :

- l'optimisation de la ressource en eau par collecte des eaux pluviales et le dessalement de l'eau de mer par osmose inversée ;
- la valorisation de l'hydrogène produit pour l'alimentation d'une pile à combustible ;
- la construction d'une ferme photovoltaïque pour produire de l'électricité.



EXEMPLE DU DISPOSITIF « ZÉRO ÉMISSION » DE COV À ANVERS ET ROTTERDAM

Pour les sites d'Anvers et de Rotterdam de Rubis Terminal, situés dans des zones de grande concentration industrielle, il a été mis en place un système de traitement des vapeurs capable de traiter la gamme de produits la plus large possible et utilisant les meilleures techniques actuellement disponibles. Tous les réservoirs et les postes de chargement (navires, trains et camions) sont connectés au système.

Un système d'oxydation thermique régénératif (RTO) permet de brûler à haute température les COV (composés organiques volatils) contenus dans les vapeurs d'hydrocarbures purs. Si la concentration en solvant des COV est dans la plage optimale, l'opération d'oxydation ne demande aucun apport d'énergie.

À Anvers, un oxydateur pour les hydrocarbures purs est capable de traiter des vapeurs, quelle que soit la concentration dans l'air ou dans l'azote. Pour le stockage de gaz liquéfiés, un oxydateur de grande dimension traite les vapeurs résiduelles des navires gaziers, des camions et wagons-citernes en station de transfert, ce qui évite les rejets des vapeurs résiduelles en mer.

À Rotterdam, un oxydateur récupératif pour les hydrocarbures purs permet de valoriser la chaleur du traitement, en produisant de la vapeur utilisée pour le maintien en température des produits stockés.

Une unité de combustion à Rotterdam permet également de détruire des vapeurs d'hydrocarbures en respectant les normes de rejet. Elle est composée d'un lit de fibres métalliques sur lequel les vapeurs

provenant des navires et des réservoirs sont brûlées.

D'autres dispositifs sont en outre utilisés pour nettoyer les vapeurs issues de produits spécifiques, tels qu'un laveur et un système de lits de charbon actif.

Les terminaux d'Anvers et de Rotterdam disposent également de systèmes de transfert des vapeurs entre les réservoirs des sites et les navires, wagons-citernes ou containers ISO, ce qui supprime les émissions de vapeurs dues à l'opération.

Enfin, des mesures de lutte contre les émissions fugitives (s'échappant de manière fortuite ou non maîtrisée) sont prises grâce à l'utilisation de joints de bride pour certains stockages liquides, permettant de diviser par 5 ce type d'émissions.



JE DIS DES CHOSES TELLEMENT INTELLIGENTES QUE, LE PLUS SOUVENT, JE NE COMPRENDS PAS CE QUE JE DIS.



FOCUS SUR LA GESTION DES SYSTÈMES DE CHAUFFE DES SITES DE STOCKAGE EUROPÉENS DE RUBIS TERMINAL

Pour les systèmes de chauffe déjà en place, dans les sites situés dans les pays de l'Union européenne, Rubis Terminal prévoit :

- une mise en place systématique de contrats externalisés d'exploitation et d'entretien des chaudières par des prestataires spécialisés assurant une exploitation optimisée en consommation (donc en rejet de CO₂) ;
- une augmentation de l'efficacité du circuit chauffant par la modification des « circuits vapeur ouverts » en « circuits vapeur fermés » avec un objectif de 100 % de retour condensats et la récupération de la chaleur résiduelle en sortie des échangeurs et des serpents réservoirs ;

- le calorifugeage des circuits de retour condensats afin de conserver la chaleur résiduelle jusqu'au retour chaudière ;
- le remplacement des régulations de chauffe « tout ou rien » en régulations modulées afin de réduire les températures des produits stockés et les pertes thermiques dans les réservoirs ;
- la revue technico-économique des choix de calorifuge réservoir en fonction des températures de stockage ;
- la revue complète du système de purge vapeur pour réduire au minimum la demande vapeur ;
- lors du remplacement des chaudières, une mise en place de chaudières à économiseur et à faible émission de NO_x

ou de chaudière à condensation lorsque cela est possible.

Pour les nouveaux systèmes, comme ceux construits sur les terminaux de Rotterdam et d'Anvers, il est prévu :

- 100 % de retour condensats, calorifugeage à 100 % des circuits de retour condensats, conception optimisée des purges, choix systématique de régulation modulée ;
- à Rotterdam, la production de vapeur de base, réalisée par l'oxydateur récupératif complété d'une chaudière munie d'un économiseur ;
- à Anvers, la mise en place d'une chaudière à économiseur et à faible émission de NO_x.

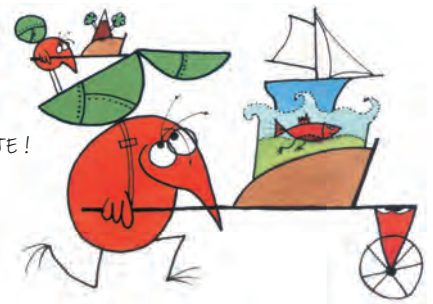
5.2.4 NUISANCES SONORES

Les activités du Groupe, souvent situées dans un environnement industriel, ne génèrent pas de nuisances sonores significatives (à l'exception des systèmes d'alarme

sur site, dont le fonctionnement est très ponctuel, et des passages de camions). Les filiales travaillent cependant en lien avec les populations riveraines afin de mieux

identifier ces nuisances et les réduire autant que possible (cf. section 5.3.2).

ON CHANGE DE PLANÈTE !



5.2.5 DÉCHETS - GASPILLAGE ALIMENTAIRE

Les activités des filiales de Rubis génèrent peu de déchets dangereux, eu égard à leurs métiers respectifs.

Analyse par activité

Les principales sources génératrices de déchets sont les activités de stockage et de raffinage.

L'activité de distribution de produits pétroliers n'est pratiquement pas génératrice de déchets dangereux, hors activité de stockage.

Les seuls déchets dangereux produits sont essentiellement constitués de résidus et de boues et sont traités dans les conditions requises par les normes applicables, évoquées ci-dessous pour l'activité de stockage.

L'activité de stockage génère des déchets dangereux comptabilisés de 3 ordres :

- les déchets résultant de l'activité habituelle de la Société, notamment suite aux activités de maintenance et d'inspection, principalement constitués de résidus et de boues issus du nettoyage des réservoirs (et/ou des séparateurs) lors des opérations de maintenance ou lors des changements d'affectation des bacs. L'évacuation de ces résidus et boues, comme de tous les autres déchets, est enregistrée, déclarée et transférée systématiquement vers des filières de valorisation ou de destruction agréées. Les résidus et boues présentant un pouvoir de combustion sont généralement envoyés vers des filières de valorisation thermique agréées ;

- les produits non livrés aux clients, qui ne peuvent parfois être évacués des sites que sous la qualification administrative de « déchets dangereux » ;
- les déchets issus des travaux de dépollution, notamment pour certains sites récemment acquis qui contiennent une pollution historique précédant l'arrivée du Groupe sur les lieux.

La production déclarée de déchets classifiés comme dangereux dans les sites de Rubis Terminal est en hausse de 17,9 % entre 2016 et 2017. Cette augmentation résulte notamment d'importants travaux réalisés sur plusieurs sites à Rouen (démolition d'installations existantes). En outre, les travaux de dépollution et le démantèlement d'une partie des installations sur le site de Reichstett ont généré un volume de sortie de déchets élevé.

L'activité de raffinage (support et services) produit des déchets dangereux correspondant essentiellement à des résidus et des boues d'hydrocarbures (issus des réservoirs et/ou des séparateurs

lors des opérations de maintenance) ainsi qu'à des produits chimiques. En 2017, les volumes de déchets dangereux déclarés sont en augmentation de 54 % par rapport à 2016. Cette variation significative est

due, principalement, à une production exceptionnelle de boues d'hydrocarbure résultant de travaux effectués sur les bacs.

	Volumes de déchets dangereux (en tonnes)		Taux de valorisation des déchets	
	2017	2016	2017	2016
Activité de stockage (Rubis Terminal)	3 906	3 312	40 %	41 %
Activité de raffinage (Rubis Énergie)	330	215	87 %	62 %

Mesures de limitation et de valorisation des déchets et lutte contre le gaspillage alimentaire

Le Groupe a mis en place des procédures et des outils innovants en vue de limiter sa production de déchets, dangereux ou non. Pour cela, les filiales poursuivent leurs efforts en vue d'augmenter le nombre de sites faisant appel à des filières de revalorisation thermique, lorsqu'il en existe à proximité.

Le taux de valorisation des déchets se maintient au niveau atteint en 2016 (40 %) dans l'activité de stockage, grâce aux efforts fournis par les terminaux pour mieux identifier les filières de valorisation existantes. Le taux de valorisation des déchets dangereux dans l'activité de

raffinage, en augmentation de 25 points de pourcentage en 2017 par rapport à 2016, résulte de la diminution des volumes de déchets non valorisables, en l'absence d'arrêt intermédiaire des installations sur la période.

Un inventaire permanent des substances ou matières dangereuses est régulièrement transmis aux autorités locales (dans l'Union européenne). Un registre est tenu à la disposition des Directions Régionales de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL), dans chaque site français.

Par ailleurs, Rubis Terminal et la raffinerie de Rubis Énergie ont mis en place un tri systématique des « déchets industriels banals », qui correspondent à l'ensemble des déchets qui ne sont ni dangereux ni inertes.

Ce tri est effectué grâce à l'utilisation de conteneurs adaptés et positionnés de manière réfléchie sur chaque site. L'ensemble des filiales en est équipé à ce jour, à l'exception du terminal de Dörtyol en Turquie (à l'étude, en fonction du développement de filières locales).

Enfin, bien que les activités ne soient que peu impactées par la question du gaspillage alimentaire, le Groupe est sensible à cette problématique. Des collectes solidaires sont notamment organisées auprès des collaborateurs de certaines filiales. Par ailleurs, dans l'activité de stockage, le personnel de Rubis Terminal est formé aux bonnes pratiques du stockage de denrées alimentaires et sait répondre aux besoins spécifiques du secteur.

5.2.6 UTILISATION DURABLE DES RESSOURCES

5.2.6.1 CONSOMMATION D'EAU

Les eaux utilisées et/ou traitées sont des eaux stagnantes (bassins, lacs) ou courantes (rivières) à la surface du sol, des eaux de mer, des eaux souterraines et celles provenant du réseau de distribution approvisionnant le site. Les eaux rejetées sont les eaux prélevées auxquelles peuvent être ajoutées les eaux pluviales.

Analyse par activité

Les questions liées à la consommation d'eau concernent principalement les activités de stockage et de raffinage.

L'activité de distribution de produits pétroliers ne nécessite pas une utilisation

récurrente et importante d'eau dans le cadre d'un processus industriel.

L'eau n'est consommée que de façon très limitée pour les exercices incendie et la requalification périodique des réservoirs de stockage ainsi que, sur les centres emplisseurs de bouteilles, pour le lavage et la requalification des bouteilles de GPL.

L'activité de stockage nécessite une consommation d'eau essentiellement pour les exercices incendie et pour le dosage des engrais liquides. À cette consommation habituelle s'ajoutent les besoins ponctuels en eau résultant des travaux de dépollution.

En 2017, la consommation déclarée dans les sites de Rubis Terminal est en baisse de 98 % par rapport à 2016, du fait de l'achèvement de travaux de dépollution (site de Reichstett). Ce site avait un pompage d'eau dans la nappe très important, rendu obligatoire par arrêté pour protéger la nappe de pollutions des sols (rabattage de nappe). L'autorisation d'arrêt de ce pompage a été donnée par les autorités à la suite des travaux réalisés par Rubis Terminal. Depuis lors, une quantité d'eau plus importante que celle prélevée est traitée, les eaux usées traitées intégrant les eaux de pluie.



L'activité de raffinage (support et services) génère une consommation d'eau principalement du fait des

besoins des procédés de transformation industrielle (chaudières, etc.) ainsi que pour les dispositifs de lutte incendie des

installations. Bien qu'en légère hausse, la consommation d'eau reste en dessous du seuil réglementaire.

	Eau utilisée (en m ³)		Eau traitée (en m ³)	
	2017	2016	2017	2016
Activité de stockage (Rubis Terminal)	159 764	8 199 570	524 353	8 520 448
Activité de raffinage (Rubis Énergie)	249 287	244 400	105 065	112 484

Mesures de réduction des consommations d'eau

Dans les activités les plus consommatrices (stockage et raffinage), des efforts importants sont fournis en vue de réduire la consommation nette d'eau douce :

- **le recours aux eaux de pluies** pour le rechargement des réserves incendie et le dosage des engrais. Les installations concernées disposent ainsi de réservoirs de collecte dédiés ;

- **le retraitement des eaux utilisées** permet d'obtenir sur les sites de stockage de Rubis Terminal un volume d'eaux usées retraitées supérieur au volume d'eau douce utilisée, les eaux de pluie sur les surfaces étanches étant également retraitées. Dans la raffinerie de Rubis Énergie, toutes les eaux de procédés sont collectées et traitées avant rejet dans une unité moderne de traitement des eaux résiduaires (TER). Des prélèvements systématiques d'échantillons et des

analyses régulières permettent de vérifier que les eaux rejetées sont conformes aux normes imposées par la réglementation, après les différentes étapes de traitement ;

- **le projet d'investissement dans des moyens de production d'eau industrielle** dans la raffinerie de Rubis Énergie par dessalement d'eau de mer (selon le principe d'osmose inversée), qui permettra de réduire significativement la consommation nette d'eau douce (cf. chapitre 2, section 2.3).

5.2.6.2 CONSOMMATION D'ÉNERGIE

Les énergies consommées par le Groupe comprennent de l'électricité, de la vapeur ou encore des combustibles, qui participent au bon fonctionnement des installations.

Analyse par activité

Les activités de Rubis, à l'exception du raffinage, sont globalement peu consommatrices d'énergie car elles ne s'inscrivent pas dans un processus de transformation industrielle.

L'activité de distribution de produits pétroliers est peu consommatrice d'énergie. L'énergie consommée est essentiellement de nature électrique dans les dépôts et les stations-service. Dans les dépôts, elle est utilisée principalement pour l'éclairage, pour le transfert des produits (pompes de chargement et de déchargement) et pour l'alimentation des équipements d'emballage de bouteilles de GPL. Dans les stations-service, elle est utilisée pour le transfert des

produits, la climatisation, la réfrigération et l'éclairage.

L'activité de stockage nécessite une consommation de combustibles, de carburants et d'électricité, essentiellement pour le fonctionnement des pompes. D'autres besoins en énergie résultent non des activités mais des travaux de dépollution.

En 2017, la consommation nette d'énergie des sites de Rubis Terminal est en hausse de 4,8 % par rapport à 2016, du fait de l'augmentation des entrées et sorties de produits de 12 % sur l'ensemble des sites. Cette augmentation de la consommation nette d'énergie, moindre que celle du passage de produits, traduit un meilleur rendement des énergies utilisées.

L'activité de raffinage (support et services) consomme davantage de combustibles, de vapeurs et d'électricité pour le fonctionnement de son procédé de transformat-

ion industrielle. Une partie des énergies consommées est cependant produite grâce à des turbines à combustion en cogénération. D'autres projets de production d'énergies sont également planifiés, tels que la mise en service d'une pile à hydrogène d'1 MW permettant de fabriquer de l'électricité. Ainsi, en 2017, l'activité a produit 134 % de ses besoins d'électricité (107 897 GJ d'électricité produits contre 80 261 GJ consommés) et le volume global d'énergie produite (électricité et vapeurs) a représenté 35,1 % de l'énergie consommée sur la période, soit une proportion stable par rapport à 2016. La consommation globale d'énergie de la raffinerie (électricité et combustibles confondus) a, quant à elle, diminué de 9,1 % du fait d'arrêts non programmés des installations. L'énergie produite a baissé dans des proportions similaires entre les 2 exercices, passant de 764 705 GJ en 2016 à 681 820 GJ en 2017 (- 10,8 %), pour la même raison.

	Production d'énergie (en GJ)		Consommation d'énergie (en GJ)	
	2017	2016	2017	2016
Activité de stockage (Rubis Terminal)	NA	NA	399 513	381 242
Activité de raffinage (Rubis Énergie)	681 820	764 705	1 944 234	2 226 012

Mesures d'économies d'énergie et promotion des énergies alternatives

Les consommations d'énergie ayant souvent pour corollaire des émissions de gaz et rejets dans l'air, plusieurs des mesures suivantes sont détaillées à la section 5.2.3.

Réduction des consommations d'énergie dans les terminaux de stockage

La consommation énergétique des terminaux de stockage résultant de la même source que celle génératrice de CO₂ (les pompes et chaudières), les actions menées par Rubis Terminal afin de réduire l'énergie consommée sur ses sites, tant au niveau des systèmes de chauffe existants que pour les nouveaux, sont décrites ci-avant (section 5.2.3).

Économies d'énergie dans les stations-service

Dans le cadre des travaux de réhabilitation de stations-service, les éclairages des stations, notamment ceux des auvents, sont fréquemment remplacés par des éclairages à LED. Cette technologie permet non seulement de garantir des économies de consommation électrique significatives mais

également une réduction importante des interventions liées à la maintenance, la durée de vie de ces équipements étant estimée à plus de 100 000 heures (20 ans).

Une analyse a mis en évidence que, sur une seule station ouverte 24h/24 dans la zone Caraïbes, la consommation électrique annuelle pouvait passer de 50 000 kWh à 15 000 kWh, réduisant ainsi la facture d'électricité de 15 000 dollars US par an (coût local : 0,44 dollar US/kWh), tout en améliorant nettement le niveau d'intensité lumineuse de l'aire de distribution, contribuant également à la sécurité des personnes.

Accompagnement des consommateurs dans des programmes d'économies d'énergie

Le dispositif des Certificats d'Économies d'énergie a été introduit par la loi sur l'énergie du 13 juillet 2005 (loi POPE) avec pour objectif la réalisation d'actions d'économies d'énergie dans certains secteurs : le bâtiment, la petite et moyenne industrie, l'agriculture ou encore les transports.

En effet, le mécanisme des Certificats d'Économies d'énergie s'avère être un levier financier supplémentaire au service des projets de maîtrise de l'énergie. Du fait de

ce dispositif, Vitogaz France accompagne, conseille et soutient financièrement les actions d'économies d'énergie dans le cadre de son programme Vitozéco. En 2017, Vitogaz France a, de plus, mené un programme de sensibilisation sur la consommation d'électricité dans les Départements d'Outre-Mer (Réunion, Martinique, Guadeloupe et Guyane). En assurant la promotion de l'éclairage à LED par la vente de plus de 150 000 ampoules à la clientèle des stations-service de ces territoires, il a été possible de communiquer sur des écogestes faciles à mettre en œuvre et adaptés aux besoins immédiats de chaque logement.

Réduire la consommation énergétique des logements n'est plus simplement une volonté politique, c'est l'affaire de tous et Vitogaz France est depuis longtemps au cœur de la protection de l'environnement ; sa signature « En avance par Nature » n'est pas le fruit du hasard.

Promotion des énergies alternatives

Le Groupe participe au déploiement et à l'augmentation de la consommation d'énergies alternatives dans le cadre de plusieurs de ses métiers. Cette contribution est détaillée à la section 5.2.3.

5.2.6.3 CONSOMMATION DE MATIÈRES PREMIÈRES

Les activités de stockage et de distribution de produits pétroliers ne comportant pas de processus de transformation industrielle, la consommation de matières premières est résiduelle.

Dans l'activité de raffinage, les matières premières utilisées sont essentiellement transformées et peu consommées (pétrole brut raffiné, bases d'essences mélangées, etc.). En 2017, le volume des

matières premières traitées est inférieur de 10,9 % à celui de 2016 en raison d'arrêts non programmés des installations.

Matières premières utilisées
(en tonnes)

	2017	2016
Activité de raffinage (Rubis Énergie)	575 760	645 899

5.2.6.4 UTILISATION DES SOLS

Les activités de Rubis ne conduisent pas à une utilisation extensive des sols. De plus, les principales installations du Groupe

(installations de stockage, raffinerie) sont situées dans des zones industrielles. De ce fait, elles n'entrent pas, à ce jour, en

conflit d'usage substantiel avec les divers écosystèmes naturels ou avec l'agriculture.



5.2.7 LUTTE CONTRE LE RÉCHAUFFEMENT CLIMATIQUE

Le Groupe lutte contre le réchauffement climatique en s'efforçant de réduire, dans l'exercice de ses activités, ses rejets de gaz à effet de serre. Conscient de la nécessité de faire évoluer les comportements eu égard aux conséquences du changement climatique, le Groupe incite régulièrement sa clientèle à réduire son impact sur le réchauffement climatique. Enfin, le Groupe adapte ses activités aux évolutions climatiques qui nécessitent parfois de nouveaux investissements sur sites.

5.2.7.1 RÉDUCTION DES ÉMISSIONS ET REJETS DE GAZ À EFFET DE SERRE

Les activités de raffinage et de stockage sont les postes les plus significatifs d'émission de gaz à effet de serre au sein du Groupe.

Rubis s'attache à mettre en œuvre une politique permettant de limiter ces émissions, détaillée ci-avant (cf. section 5.2.3).

5.2.7.2 ACTIONS À DESTINATION DES CONSOMMATEURS

Rubis Énergie distribue des produits dont certains peuvent contribuer, au moment de leur consommation par la clientèle, aux émissions de gaz à effet de serre.

Consciente des possibilités dont elle dispose pour favoriser une diminution des émissions de gaz à effet de serre par sa clientèle, Rubis Énergie mène en France des missions d'information sur les habitudes de consommation énergétique dans les maisons, par l'intermédiaire de son programme Vitozéco, détaillé à la section 5.2.6.2.

La Société investit également dans le développement de produits visant un meilleur bilan environnemental, à l'instar du carburant « Ultra Tec », présenté à la section 5.2.3.

5.2.7.3 ADAPTATION AUX CONSÉQUENCES DU CHANGEMENT CLIMATIQUE

Les travaux scientifiques du Groupe Intergouvernemental d'experts sur l'Évolution du Climat (GIEC) et notamment le rapport spécial sur les événements climatiques extrêmes tendent à montrer que l'évolution climatique pourrait se traduire par davantage d'événements extrêmes. À cet égard, la section 5.2 et le chapitre 4, section 4.1 témoignent de l'attachement du Groupe à surveiller la vulnérabilité de ses installations existantes et futures en tenant compte des prévisions en matière d'évolution climatique et en prenant toutes les mesures appropriées en matière de sécurité.

5.2.8 PROTECTION DE LA BIODIVERSITÉ

Les activités du Groupe n'affectent pas de façon significative l'écosystème.

Le Groupe œuvre, toutefois, pour favoriser toute action susceptible de réduire

la pollution, par une intégration des problématiques environnementales dans ses standards éthiques et par l'intermédiaire de multiples mesures préventives (cf. section 5.2.1).

Enfin, le Groupe mène une politique active de mécénat et de partenariats avec des associations de protection de l'environnement (cf. section 5.3.2).



5.3

INFORMATIONS SOCIÉTALES

Le Groupe a établi des valeurs et des règles qu'il considère comme essentielles et sur lesquelles il a fondé sa réussite. Ces principes

internes, ancrés dans une forte culture d'entreprise, incitent les collaborateurs à s'insérer dans le tissu social et économique

en adoptant un comportement citoyen et solidaire.

5.3.1 POLITIQUE ÉTHIQUE DE RUBIS

La politique éthique de Rubis se décline dans un ensemble de mesures encadrant tant le comportement des collaborateurs, que celui des sous-traitants et des fournisseurs. Elle se traduit également par des engagements du Groupe à l'égard de ses collaborateurs, tels que la mise en place de dispositifs de protection de la santé et de la sécurité au sein des filiales.

5.3.1.1 LOYAUTÉ ET INTÉGRITÉ DES PRATIQUES

Rubis a élaboré un cadre éthique commun à l'ensemble des filiales, ainsi qu'une politique de lutte contre la corruption et contre la fraude notamment. Le département Conformité & RSE au sein du Secrétariat Général de Rubis est l'interlocuteur des filiales et des collaborateurs concernant les questions d'éthique.

Le Code éthique de Rubis

Le Code éthique (disponible sur www.rubis.fr), élaboré en 2015, expose les valeurs que Rubis considère comme fondamentales :

- le respect des lois et des réglementations en vigueur partout où le Groupe est implanté ;
- le respect des règles de concurrence, de confidentialité, de délits d'initiés, ainsi que des législations spécifiques aux zones de guerre et/ou sous embargo ;

- le respect des règles de santé et de sécurité au travail, ainsi que celles relatives à la protection de l'environnement ;
- le respect des personnes dont, notamment, celui des droits fondamentaux et de la dignité humaine, la protection de la vie privée, ainsi que la lutte contre les discriminations et le harcèlement ;
- la prévention des conflits d'intérêts ;
- l'encadrement des relations avec les prestataires externes ;
- les exigences de fiabilité, de transparence et d'auditabilité des informations comptables et financières ;
- la protection de l'image et de la réputation du Groupe ;
- la lutte contre la corruption, la fraude, les détournements de fonds et le blanchiment.

Dans chacun de ces domaines, le Code éthique de Rubis détaille les principes généraux que doivent observer les collaborateurs dans l'exercice de leurs fonctions.

Le Groupe veille également à ce que sa politique de ressources humaines respecte, dans tous les pays où il est implanté, les principes relatifs aux droits de l'Homme au travail énoncés dans les conventions

fondamentales de l'Organisation Internationale du Travail en matière :

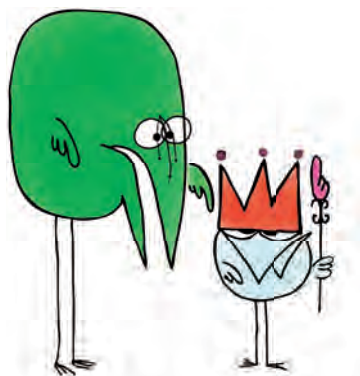
- de liberté d'association et de négociation collective ;
- d'élimination des discriminations à l'embauche ou professionnelles ;
- d'élimination du travail forcé et obligatoire ;
- d'abolition du travail des enfants.

Politique de lutte contre la corruption

En ligne avec ses valeurs et la législation en vigueur, et du fait de sa présence dans un nombre croissant de pays, Rubis a formalisé dès 2015, dans son **Code éthique, l'engagement du Groupe à lutter contre la corruption sous toutes ses formes**. Il y expose les règles de base devant gouverner les décisions de l'ensemble des collaborateurs du Groupe. Cet engagement se traduit par la mise en œuvre progressive d'un **dispositif de prévention de la corruption** constitué à ce jour des mesures suivantes :

- un **guide d'application de la politique anti-corruption** qui complète le Code éthique. Il a pour objet d'aider les managers et les collaborateurs les plus exposés à identifier les situations présentant des risques et à adopter les mesures de prévention pratiques y afférentes. Il rappelle quelles sont les pratiques interdites, notamment les paiements de facilité, et précise les règles applicables aux pratiques encadrées, notamment en matière de cadeaux et invitations, de relations avec les tiers, de mécénat. Ce guide présente des exemples et recommandations pratiques ;
- des **lignes directrices d'évaluation des tiers** afin d'aider les opérationnels à identifier les tiers susceptibles de présenter un risque, à conduire des actions de *due diligence* et à mettre en place les traitements adaptés ;

TOUT CE QUI N'EST PAS AUTORISÉ
EST EXPRESSÉMENT INTERDIT.



- **d'une évaluation des risques de conformité** intégrée à la démarche d'analyse des risques du Groupe : chaque filiale du Groupe renseigne tous les ans **une cartographie des risques**, incluant depuis 2016 une rubrique « conformité » ;
- **des modèles de clauses anti-corruption** à insérer dans les conditions générales d'achat et de vente ou les contrats commerciaux de long terme, ainsi que dans les contrats d'acquisition et les contrats de partenariat (JV) ;
- **des campagnes de sensibilisation aux règles éthiques et anti-corruption** au niveau de toutes les filiales du Groupe pour les collaborateurs exerçant des fonctions sensibles. Une première campagne a été menée auprès de l'ensemble des responsables de filiales dès 2015. Une seconde campagne à destination des collaborateurs exerçant des fonctions sensibles a été conduite en 2017 ;
- **un dispositif de contrôle interne comptable** : la vérification de l'application des principales règles éthiques et anti-corruption du Groupe est intégrée au dispositif de contrôle interne des risques détaillé au chapitre 4, section 4.2.3. Un renforcement de la prise en compte des risques extra-financiers dans les missions d'audit interne est en cours.

S'agissant des procédures de lutte contre la corruption et la fraude interne, les pouvoirs d'engagement des dirigeants (selon le budget annuel validé en Comité de Direction) nécessitent souvent, chez Rubis Énergie, une double, voire une triple signature en banque, ce qui permet de contrôler les dépenses d'investissements ou celles, importantes, qui dépassent un seuil fixé par la Direction Générale. Chez Rubis Terminal, toutes les dépenses d'engagement sont signées par le Directeur Général Finance. L'ensemble des cadres est sensibilisé à cette problématique et une procédure de contrôle de sélection des fournisseurs imposant un comparatif technico-économique systématique, ainsi qu'une double signature lors des passages de commande, est mise en place.

Rubis a mis en place une **organisation conformité** qui initie le développement du dispositif anti-corruption et soutient son déploiement :

- un poste de **Responsable Conformité & RSE**, rattaché à la Secrétaire Générale de Rubis, a été créé en 2017, avec pour mission principale de proposer les politiques et procédures du Groupe en

matière d'éthique et de conformité et d'accompagner, en lien avec les entités, leur déploiement et mise en œuvre dans toutes les entités du Groupe ;

- **des Référents Conformité** sont progressivement nommés dans les filiales afin de veiller localement à la bonne compréhension et à l'application de la politique anti-corruption.

Le Groupe est engagé dans une **démarche de progrès continu** et complète son dispositif de prévention de la corruption en fonction de l'évolution des législations, en particulier la loi française relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique, dite loi Sapin 2, et des bonnes pratiques.

Lutte contre la fraude

Le risque principal de fraude interne porte sur le vol ou détournement de produit. Le Groupe a donc établi depuis plusieurs années des mesures strictes de contrôle des volumes de produits (telles que l'automatisation des postes de transfert pour éviter au maximum les interventions humaines, les vérifications des écarts de stocks ou la mise à niveau des systèmes de contrôle).

Enfin, la recrudescence des tentatives de fraude externe (escroqueries au président, intrusions informatiques) a incité le Groupe à renforcer sa campagne d'information en vue de sensibiliser l'ensemble des collaborateurs susceptibles d'être sollicités (fonctions comptables, financières ou juridiques) pour lutter plus efficacement contre ce type de fraude.

5.3.1.2 EXIGENCES ENVERS LES SOUS-TRAITANTS ET FOURNISSEURS

Les principaux fournisseurs des filiales de Rubis sont des fournisseurs de matériel et des prestataires de service, principalement en logistique (transport, travaux).

Politique d'achat responsable

Le Code éthique notifie que les collaborateurs ont une mission de contrôle et veillent, dans ce cadre, à la bonne application par les tiers des standards du Groupe lorsqu'ils interviennent sur ses sites. Si la situation l'exige, ils doivent mener des actions de sensibilisation ou de formation et, en cas de manquement aux règles éthiques, en avertir leur hiérarchie.

Par ailleurs, le Code éthique précise que les filiales du Groupe imposent aux prestataires externes avec lesquels elles travaillent

(fournisseurs, sous-traitants, partenaires industriels ou commerciaux) de respecter les standards internes relatifs à la sécurité, la protection de l'environnement et le respect des personnes notamment.

Toute constatation de manquement aux standards éthiques du Groupe doit être communiquée au supérieur hiérarchique et/ou à la Direction de la filiale ou de l'établissement dans les meilleurs délais.

Enfin, dans le but d'éviter de se trouver en situation de conflit d'intérêts, le Code éthique stipule qu'un collaborateur ne doit pas (i) prendre d'intérêts significatifs chez un fournisseur ou un de ses proches ou membre de sa famille faisant partie d'une entreprise ou d'un groupe avec lequel Rubis a des intérêts contraires et (ii) accepter de cadeau ou d'invitation non conforme aux règles du Groupe sur le sujet.

Mesures d'engagement et de contrôle

L'exécution des prestations, ainsi que les fournitures utilisées sur les sites industriels de Rubis Terminal sont encadrées par la politique sociale et environnementale du Groupe (cf. section 5.2.1).

Les filiales de Rubis intègrent les questions de santé, sécurité et environnement dans le processus de sélection des solutions proposées par leurs fournisseurs, lorsque ces derniers interviennent sur leurs installations. Elles privilégient ainsi les pratiques qui réduisent les consommations d'énergie ou les productions de déchets, tout en garantissant des niveaux de sécurité optimaux.

C'est ainsi le cas du choix du chauffage par pompe à chaleur qui a été fait dans les nouveaux bâtiments construits par Rubis Terminal.

Les contrats stipulent par ailleurs que les fournisseurs doivent respecter le Code du travail en vigueur et notamment la lutte contre le travail dissimulé et le respect de la réglementation sur le temps de travail.

Les lignes directrices d'évaluation des tiers prévoient également l'évaluation du risque éthique lié à leurs principaux partenaires commerciaux, incluant les fournisseurs et prestataires.

Le Groupe veille à ce que ses fournisseurs, qui sont généralement des sociétés d'envergure nationale ou internationale, soient certifiés dans la mesure du possible et respectent les réglementations contraignantes susceptibles de leur être imposées (transports de matières dangereuses, fabrications d'appareils à pression, etc.).

5.3.13 PROTECTION DE LA SANTÉ ET DE LA SÉCURITÉ DES CLIENTS

Les filiales du Groupe attachent une importance particulière aux questions de santé et de sécurité des consommateurs et clients professionnels. En fonction du secteur dans lequel elles évoluent et des attentes spécifiques de leur clientèle, les filiales prennent diverses initiatives :

- **une politique exigeante de prévention des risques** existe dans l'ensemble des filiales, afin de protéger toute personne susceptible d'intervenir dans la manipulation des produits stockés ou distribués. Cette politique, qui se traduit par des dispositifs internes de prévention et de contrôle importants, est détaillée

à la section 5.2.1, ainsi qu'au chapitre 4, sections 4.1 et 4.2 ;

- **la réglementation Seveso**, extrêmement rigoureuse quant aux obligations en matière de santé et de sécurité, est respectée par les sites de stockage européens concernés ;
- **des certifications ISO 9001 et 14001** ont été obtenues par plusieurs filiales, et d'autres se sont engagées dans cette démarche (cf. section 5.2.1.1). Ce type de reconnaissance démontre les engagements pris en faveur de la santé et de la sécurité des personnes et du respect de l'environnement.

La qualité de la relation client est un élément clé de la stratégie des filiales, mais aussi une donnée importante dans l'information relative à la protection et la santé des consommateurs. Les initiatives corrélatives varient en fonction du type de clientèle.

Vitogaz France a obtenu la certification NF 345, consacrant les efforts significatifs fournis pour améliorer l'information des clients et la gestion de leur contrat d'approvisionnement.

5.3.2 IMPACT TERRITORIAL, ÉCONOMIQUE ET SOCIAL

Engagées auprès des populations locales, les filiales de Rubis attachent une grande importance au dialogue avec les parties prenantes et à la promotion du dynamisme

des régions dans lesquelles elles sont implantées, tant sur le plan de l'économie et de l'emploi que sur celui de la culture et du « vivre ensemble ». Le Groupe s'engage

également par une politique de mécénat active et ciblée.

5.3.2.1 DES RELATIONS ÉTROITES AVEC LES PARTIES PRENANTES

Les parties prenantes du Groupe sont constituées des collaborateurs et de leurs représentants (délégués syndicaux, CHSCT, etc.), des actionnaires, des pouvoirs publics nationaux et locaux (DREAL, DRIEE, etc.), d'organismes de régulation, de syndicats, d'associations et d'autres organismes privés intervenant sur des problématiques sociales et environnementales, des clients et des fournisseurs, ainsi que des populations riveraines des installations des filiales.

Le Groupe a également toujours pris en compte les impacts des installations et des activités sur la vie des riverains. Ceci est devenu, par ailleurs, une obligation pour les sites classés Seveso, donnant lieu à la signature des PPRT négociés avec les administrations et les associations concernées. Des mesures ont été prises en faveur des riverains des sites industriels visant notamment à éviter ou à amoindrir la

nuisance liée aux passages des camions, par l'achat ou la location de terrains afin de créer des parkings de stationnement pour les camions-citernes en attente de chargement, ou encore par la mise en place sur certains sites d'un système de rendez-vous pour le chargement des camions.

Lorsque l'activité menée localement l'exige, les Directeurs de sites ont des contacts réguliers avec l'ensemble des intervenants des administrations publiques, aux niveaux local, régional et national, pour l'application de la réglementation et pour des permis d'exploitation :

- en France : DREAL (Directions Régionales de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement), DRIEE Île-de-France (Direction Régionale et Interdépartementale de l'Environnement et de l'Énergie), CLIC (Comités Locaux d'Information et de Concertation), CSS (Commission de Suivi de Site), mairies,

préfectures, pompiers (SDIS – Service Départemental d'Incendie et de Secours), douanes ;

- au Pays-Bas, en Belgique et en Turquie : avec les organismes chargés des constructions ou de la vérification de la conformité réglementaire, notamment pour la sécurité et la sûreté des installations, le respect des normes environnementales, la conformité à la réglementation douanière.

Les filiales concernées participent en outre activement aux campagnes régionales sur les risques industriels majeurs pour informer les populations locales des activités qui y ont lieu, des produits stockés et des consignes de sécurité. Certains Directeurs de sites se sont ainsi déplacés dans des écoles pour sensibiliser le public à ces risques, d'autres ont organisé des visites des installations industrielles pour des jeunes, des journalistes ou des élus.



5.3.2 UNE IMPLICATION ÉCONOMIQUE ET SOCIALE DANS LES BASSINS DE VIE RÉGIONAUX

Les filiales de Rubis s'impliquent sérieusement dans la vie économique et sociale des régions dans lesquelles elles sont implantées.

Leurs actions se traduisent notamment par une contribution au dynamisme de l'emploi local, les sites privilégiant le plus souvent des relations d'affaires avec des fournisseurs locaux.

C'est le cas de l'activité de stockage (Rubis Terminal), dans laquelle les terminaux travaillent essentiellement avec des prestataires de la région connaissant parfaitement les installations et leurs différentes évolutions. La promotion de l'emploi s'accompagne donc d'une optimisation des travaux d'entretien et de maintenance courante des sites par les sous-traitants.

Au sein des activités de support et services (Rubis Énergie), la raffinerie de la SARA contribue aussi fortement au dynamisme des recrutements, puisque le nombre d'emplois directs et indirects a été évalué à 600 personnes sur les 3 départements d'Outre-Mer (Martinique, Guadeloupe et Guyane).

Concernant l'activité de distribution (Rubis Énergie), les réseaux d'installations de petite

ou moyenne taille (stations-service, petits dépôts) ont un impact non négligeable sur l'emploi puisque le Groupe possède, à titre d'exemple, environ 260 stations-service dans la zone Caraïbes.

Outre les impacts directs en termes de recrutements, les installations du Groupe constituent un élément clé du dynamisme de l'activité économique locale car les activités de stockage, de distribution et de support et services répondent à des besoins stratégiques, tels que le stockage de produits utilisés dans des processus industriels, l'approvisionnement et le transport de bitumes pour l'amélioration du réseau routier, la mise à disposition de carburants, etc.

Les dépôts de Rubis Terminal s'intègrent à la logistique des produits chimiques, pétrochimiques, agroalimentaires et des engrais liquides qui desservent des industries à proximité. Leur présence et leur capacité d'adaptation sont indispensables au développement des industries régionales. À titre d'exemple, Rubis Terminal dessert l'ensemble de la vallée de la chimie lyonnaise et grenobloise.

Enfin, cette participation au développement régional se traduit aussi par l'implication des filiales dans la vie sociale des zones

dans lesquelles le Groupe est implanté. Les Directeurs de filiales et d'établissements entretiennent des relations suivies avec les communautés locales et la loi sur les Plans de Prévention des Risques Technologiques (PPRT) a également favorisé ce dialogue et ce rapprochement.

Rubis Terminal est, par exemple, en relation étroite avec les ports avec lesquels il a signé des concessions (Rotterdam, Anvers, Rouen, Strasbourg, Dunkerque et Brest). La Société encourage ses Directeurs de sites à prendre des responsabilités au sein de ces organismes portuaires : la Directrice des terminaux alsaciens est notamment élue à la Chambre de Commerce et Administratrice du Port Autonome de Strasbourg. De manière générale, l'ensemble des terminaux implantés dans des zones industrielles participent activement aux projets des associations locales, afin de maintenir l'activité économique de la zone.

Plus globalement, l'implication des filiales dans les bassins de vie régionaux se matérialise aussi par une participation active aux initiatives qui soutiennent, promeuvent ou préservent le patrimoine culturel et le tissu associatif. Cette forme d'engagement intervient complémentarément aux activités de mécénat du Groupe.

5.3.3 LES ACTIVITÉS DE MÉCÉNAT DU GROUPE

Le Groupe s'implique par des actions de mécénat menées directement via Rubis et ses filiales, ainsi qu'au travers de son fonds de dotation Rubis Mécénat.

Des actions pour la santé et l'éducation

Les actions sociétales de Rubis regroupent aujourd'hui 24 associations soutenues dans 17 pays où le Groupe est présent. Le mécénat international du groupe Rubis, axé principalement sur les domaines de la santé et de l'éducation, touche un total de 17 671 personnes, dont 16 838 enfants.

À travers ces engagements, Rubis affirme son soutien envers des acteurs porteurs de valeurs universelles, piliers d'une culture d'entreprise responsable et tournée vers l'avenir.

Parmi les projets importants que Rubis soutient, peuvent être cités :

- **L'École à l'Hôpital**

Depuis 2013, Rubis soutient l'association l'École à l'Hôpital, qui a pour objectif l'organisation d'un enseignement scolaire auprès de jeunes malades âgés de 5 à 26 ans en région parisienne. Cet enseignement gratuit, adapté à la demande, au niveau et aux besoins de chacun, est assuré à l'hôpital comme à domicile par des enseignants bénévoles qualifiés. 4 476 jeunes élèves malades ont suivi 22 648 cours donnés par 505 enseignants bénévoles sur l'année 2017.

En 2017, 8 collaborateurs du Groupe ont participé à la « Course des Héros » et ont récolté 5 084 euros en faveur de l'École à l'Hôpital.

- **Graines de Bitume**

Cette association malgache vise à aider les enfants des rues d'Antananarivo, en favorisant leur réinsertion sociale et en les

accompagnant dans leur scolarité et leur formation professionnelle.

Vitogaz Madagascar a souhaité s'investir pour aider les 270 bénéficiaires de l'association, en leur donnant accès aux besoins fondamentaux que sont l'alimentation, la santé, l'hygiène, les loisirs, l'éducation et la formation professionnelle.

Ainsi, pour favoriser l'autonomie des enfants, le travail de Graines de Bitume s'oriente autour de 3 programmes : pédagogique (alphabétisation, scolarisation et soutien scolaire), périscolaire (développement de l'expression artistique) et professionnel (réflexion sur leur avenir et soutien jusqu'à leur insertion dans une activité professionnelle).

Investi, Vitogaz Madagascar organise des journées de solidarité, dont la distribution de goûters de Noël, des sorties récréatives, des visites du dépôt Vitogaz pour les jeunes en insertion professionnelle, l'organisation de levées de fonds, etc.

• **Surf Insertion**

L'association Surf Insertion, créée en 1997, permet à des jeunes de cités et de zones rurales de pratiquer des sports de vague sur le littoral français. Cette action s'accompagne d'une sensibilisation à l'éco-citoyenneté (nettoyage des plages, arrachage de plantes invasives, etc.).

Depuis 2013, le soutien financier de Rubis a permis à Surf Insertion d'élargir ses activités à un plus grand nombre de jeunes et a permis la réalisation de supports pédagogiques et ludiques.

En 2017, plus de 5 000 jeunes, âgés de 8 à 25 ans, ont participé aux ateliers Surf Insertion, soit plus de 300 sorties sur le littoral français.

• **Viens lire au Louvre**

Depuis 2014, Rubis finance le projet Viens lire au Louvre, conçu pour initier des élèves du CM1 à la 5^e à la pratique de la lecture à haute voix de textes littéraires. Ce projet encourage les classes d'établissements scolaires en réseau d'éducation prioritaire à mener un projet pédagogique pluridisciplinaire autour d'un thème,

en s'appuyant, autant que possible, sur l'ensemble des ressources du musée du Louvre.

Le programme s'articule autour de différentes activités : des ateliers de lecture en classe, l'audition de lectures par des professionnels à l'auditorium du Louvre, des visites et ateliers au sein du musée et enfin, un spectacle de fin d'année entièrement orchestré par les élèves, dont le thème en 2017 était « Il faut que ça bouge ! ».



© L'École à l'hôpital

© Graines de Bitume



© Viens lire au Louvre – Florence Brochaire



© Surf Insertion – William Visage/Surf Reporter – Lacanau Océan

ZOOM SUR... L'ENGAGEMENT LOCAL

La volonté du Groupe cette année a été de s'orienter vers l'international afin de permettre à Rubis d'apporter son soutien dans chacun des pays où il est implanté, à travers ses filiales locales. Le Groupe s'étant développé rapidement dans de nombreux pays défavorisés ou à revenus intermédiaires, Rubis a pris conscience de sa responsabilité sociétale et de son devoir d'intégration plus profonde. Parallèlement à un soutien financier, le Groupe incite ses collaborateurs à participer à la vie associative en s'investissant dans des activités de terrain, des collectes de fonds ou en participant localement à des événements collectifs fédérateurs.

Le Groupe soutient des associations dont les champs d'action sont très vastes : campagnes de vaccinations, assistance aux enfants des rues, interventions chirurgicales, construction d'écoles, prévention contre les maladies endémiques, développement culturel et éducation de jeunes en milieux défavorisés.

Parmi les nombreux projets que Rubis soutient localement, peuvent être cités :

- **L'Association de Bienfaisance Sidi Bernoussi (Maroc)**

Depuis sa création en 1986, l'association de Bienfaisance Sidi Bernoussi accueille et protège les enfants en situation précaire en leur offrant une structure d'accueil où ils pourront être logés, nourris et

soignés, et assure leur éducation en vue de les préparer à leur insertion sociale et professionnelle et les aider à devenir des adultes autonomes et épanouis.

L'orphelinat abrite au total 260 garçons, abandonnés, orphelins ou issus de familles démunies.

Grâce au soutien de la filiale locale Vitogaz Maroc, la cuisine, les sanitaires et les dortoirs de l'orphelinat ont pu être rénovés.

Une collecte de chaussures a été organisée par le Groupe en France, fin 2017, au profit des enfants de l'orphelinat.

- **Streams of Hope (Togo)**

Créée en 2009, l'association Streams of Hope (Ruisseaux de l'espoir) a pour objectif la lutte contre la pauvreté de la population rurale togolaise, centrée sur des programmes d'amélioration de leurs conditions de vie.

Cette action vise à sensibiliser les populations sur l'importance des méthodes contraceptives et à encourager les femmes enceintes à se rendre aux consultations pré et post-natales dans le souci de leur épargner les conséquences néfastes qui pourraient survenir lors des accouchements.

Au total, l'association a reçu 1 287 femmes en consultation et 1 693 personnes supplémentaires ont été sensibilisées, notamment en milieu scolaire.

- **Volta a Portugal (Portugal)**

En 2017, des volontaires ont pédalé 3 266 km sur le stand Rubis Energia Portugal, dans le cadre des initiatives Volta a Portugal – Pédaler pour la bonne cause, et sont parvenus à collecter la somme totale de 19 500 euros, qui a été ensuite distribuée à 3 associations :

- **Dançando Com a Diferença** : fondée en 2001, la Dançando Com a Diferença défend le concept de la « danse inclusive ». L'association propose différentes activités dans les écoles et dans certains centres professionnels de Madère. Elle vient en aide à plus de 100 personnes chaque semaine en distribuant des aides alimentaires, des vêtements et des ustensiles ménagers ;
- **Associação Acreditar** : ce réseau créé en 1994 affronte les nombreux défis du cancer infantile. Il apporte un soutien affectif, logistique et social aux enfants et leurs proches. Chaque année, plus de 1 000 familles bénéficient du soutien d'Acreditar ;
- **Ajuda de Berço** : cette association s'occupe d'enfants abandonnés, de la naissance à 3 ans, afin de donner à chacun d'eux une vie décente, en les ramenant dans leur famille biologique ou en les plaçant dans une famille adoptive. À l'heure actuelle, Ajuda de Berço a la capacité d'accueillir 40 enfants. Depuis 1998, l'association a pris 378 enfants sous son aile.



© Volta a Portugal – Associação Acreditar



© InPulse – Nile Saulter

Rubis Mécénat : un mécénat d'entreprise au service de la culture

Rubis s'est donné comme mission de promouvoir la création artistique à travers son fonds de dotation Rubis Mécénat, créé en 2011, afin de renforcer les liens entre ses filiales, contribuer à l'intégration du Groupe dans son environnement socio-culturel et faire vivre sa culture d'entreprise. Acteur industriel, social et culturel, dans les pays dans lesquels il opère, Rubis renforce ses actions sur chaque territoire et s'investit grâce à la mise en œuvre de projets culturels.

Rubis Mécénat a pour objet :

- le soutien à la création artistique en accompagnant, en France et à l'étranger, des artistes émergents ou en milieu de carrière, par le biais de commandes d'œuvres pour des lieux spécifiques et pour les sites industriels du Groupe ;
- le développement de projets socio-culturels pérennes dans certains pays d'implantation du Groupe, en collaborant avec ses filiales et des artistes locaux et internationaux, pour apporter à de jeunes adultes de communautés locales un programme d'éducation artistique et de développement de compétences de vie à travers la pratique des arts visuels ;
- l'acquisition, auprès des artistes qu'il soutient, d'œuvres destinées à être exposées au sein du groupe Rubis.

Parmi les projets artistiques menés en 2017, peuvent être cités la commande passée au photographe belge Geert Goiris, en

collaboration avec Rubis Terminal et le Frac Normandie Rouen, aboutissant à une série photographique d'envergure sur le paysage industriel des sites de Rubis en Europe (qui a été exposée à Rouen et qui a fait l'objet d'un livre d'artiste), ainsi que la commande au collectif réunionnais Kid Kréol & Boogie d'une fresque destinée à habiller le réservoir à eau situé à l'entrée du dépôt de la SRPP au Port, à la Réunion, et qui se prolonge sur le mur adjacent de 48 mètres de long.

Parmi les projets socio-culturels de long terme de Rubis Mécénat peuvent être cités :

- **le projet photographique Of Soul and Joy, en Afrique du Sud, en collaboration avec la filiale Easigas**

Une initiative sociale et artistique pérenne initiée en 2012 par Rubis Mécénat et la filiale sud-africaine Easigas à Thokoza, township situé au sud-est de Johannesburg dans le East Rand, afin de permettre à une jeunesse fragilisée du township de développer des compétences artistiques dans le domaine de la photographie. Chaque année, les élèves les plus prometteurs reçoivent une bourse d'études afin d'accéder à une éducation supérieure en photographie dans une université de leur choix.

Depuis 2012, plus de 100 élèves ont participé au programme, 21 bourses d'études ont été octroyées, près de 100 workshops intensifs ont été animés par des photographes de renom, plus de 10 expositions et événements ont été organisés en Afrique du Sud et à l'étranger, etc.

Rubis Mécénat a célébré en 2017 les 5 ans de ce projet socio-culturel et a inauguré un partenariat avec les Rencontres de la photographie d'Arles et le festival parisien Photo Saint-Germain ;

- **le projet artistique InPulse en Jamaïque, en collaboration avec la filiale Rubis Energy Jamaica**

Projet initié en 2015 au sein de la communauté de Dunoon Park, à Kingston, qui vise à valoriser la jeunesse jamaïcaine et à améliorer l'environnement et les vies de jeunes adultes provenant des communautés locales de Kingston, à travers la pratique des arts visuels comme moyen d'expression positif. Chaque année, le projet attribue des bourses d'études aux étudiants les plus prometteurs pour poursuivre leurs études supérieures au Edna Manley College of the Visual and Performing Arts de Kingston.

Depuis 2015, une cinquantaine d'étudiants ont participé au programme, 3 bourses d'études ont été octroyées, une dizaine d'artistes ont été invités, etc.

En 2017, de nombreux ateliers ont été organisés avec des artistes plasticiens jamaïcains et un échange a été organisé avec la biennale d'art contemporain de Haïti, la Ghetto biennale, où se sont rendus 3 étudiants du projet accompagnés de leur chef de projet.

5.4

TABLE DE CONCORDANCE ET NOTE MÉTHODOLOGIQUE

La présente section contient une table de concordance et une note méthodologique dédiées à une meilleure compréhension des informations RSE. Il a ainsi été décidé de présenter le périmètre et la méthode

de remontée des informations RSE et de communiquer les principales définitions contenues dans les référentiels internes de remontée des informations sociales et environnementales. Ces publications

permettront au lecteur d'appréhender plus précisément le champ d'application et la pertinence de chaque information.

5.4.1 TABLE DE CONCORDANCE

L'information contenue dans le présent chapitre est élaborée pour répondre de manière exhaustive aux dispositions du décret d'application de la loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 dite « Grenelle 2 », à l'article 70 de la loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance

verte, à l'article 4 de la loi n° 2016-138 du 11 février 2016 relative à la lutte contre le gaspillage alimentaire et au décret n° 2016-1138 du 19 août 2016. Les dispositions du nouvel article R. 225-105 du Code de commerce, applicables aux rapports afférents aux exercices ouverts à compter du

1^{er} septembre 2017, seront mises en œuvre à compter du Document de Référence du Groupe portant sur son exercice 2018.

Les indicateurs qui y sont présentés ont été traités et renseignés en fonction de leur pertinence, eu égard aux activités du Groupe.

Informations requises aux articles L. 225-102-1 et R. 225-105-1 du Code de commerce (en vigueur respectivement avant le 22 juillet et le 1^{er} septembre 2017)

Sections du chapitre 5

1) Informations sociales

a) Emploi

- l'effectif total et la répartition des salariés par sexe, par âge et par zone géographique 5.1.1.1 et 5.1.5.2
- les embauches et les licenciements 5.1.1.2
- les rémunérations et leur évolution 5.1.6

b) Organisation du travail

- l'organisation du temps de travail 5.1.2.1
- l'absentéisme 5.1.2.2

c) Relations sociales

- l'organisation du dialogue social, notamment les procédures d'information et de consultation du personnel et de négociation avec celui-ci 5.1.3
- le bilan des accords collectifs 5.1.3

d) Santé et sécurité

- les conditions de santé et de sécurité au travail 5.2.1
- le bilan des accords signés avec les organisations syndicales ou les représentants du personnel en matière de santé et de sécurité au travail 5.1.3
- les accidents du travail, notamment leur fréquence et leur gravité, ainsi que les maladies professionnelles 5.2.1.2

e) Formation

- les politiques mises en œuvre en matière de formation 5.1.4
- le nombre total d'heures de formation 5.1.4

f) Égalité de traitement

- les mesures prises en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes 5.1.5.2
- les mesures prises en faveur de l'emploi et de l'insertion des personnes handicapées 5.1.5.4
- la politique de lutte contre les discriminations 5.1.5.1 et 5.3.1

g) Promotion et respect des stipulations des conventions fondamentales de l'Organisation internationale du travail relatives

- au respect de la liberté d'association et du droit de négociation collective 5.3.1
- à l'élimination des discriminations en matière d'emploi et de profession 5.3.1
- à l'élimination du travail forcé ou obligatoire 5.3.1
- à l'abolition effective du travail des enfants 5.3.1

**Informations requises aux articles L. 225-102-1 et R. 225-105-1 du Code de commerce
(en vigueur respectivement avant le 22 juillet et le 1^{er} septembre 2017)**

**Sections du
chapitre 5**

2) Informations environnementales

a) Politique générale en matière environnementale

- l'organisation de la Société pour prendre en compte les questions environnementales et, le cas échéant, les démarches d'évaluation ou de certification en matière d'environnement 5.2.1
- les actions de formation et d'information des salariés menées en matière de protection de l'environnement 5.2.1 et 5.1.4
- les moyens consacrés à la prévention des risques environnementaux et des pollutions 5.2.1 à 5.2.8
- le montant des provisions et garanties pour risques en matière d'environnement, sous réserve que cette information ne soit pas de nature à causer un préjudice sérieux à la Société dans un litige en cours Note 4.11 de l'annexe des comptes consolidés

b) Pollution

- les mesures de prévention, de réduction ou de réparation de rejets dans l'air, l'eau et le sol affectant gravement l'environnement 5.2.2 et 5.2.3
- la prise en compte des nuisances sonores et de toute autre forme de pollution spécifique à une activité 5.2.4

c) Économie circulaire

i- Prévention et gestion des déchets

- les mesures de prévention, de recyclage, de réutilisation, d'autres formes de valorisation et d'élimination des déchets 5.2.5
- les actions de lutte contre le gaspillage alimentaire 5.2.5

ii- Utilisation durable des ressources

- la consommation d'eau et l'approvisionnement en eau en fonction des contraintes locales 5.2.6.1
- la consommation de matières premières et les mesures prises pour améliorer l'efficacité dans leur utilisation 5.2.6.3
- la consommation d'énergie, les mesures prises pour améliorer l'efficacité énergétique et le recours aux énergies renouvelables 5.2.6.2 et 5.2.3
- l'utilisation des sols 5.2.6.4

d) Changement climatique

- les postes significatifs d'émissions de gaz à effet de serre générés du fait de l'activité de la Société, notamment par l'usage des biens et services qu'elle produit 5.2.3 et 5.2.7
- l'adaptation aux conséquences du changement climatique 5.2.3 et 5.2.7

e) Protection de la biodiversité

- les mesures prises pour préserver ou développer la biodiversité 5.2.8

3) Informations relatives aux engagements sociétaux en faveur du développement durable

a) Impact territorial, économique et social de l'activité de la Société

- en matière d'emploi et de développement régional 5.3.2
- sur les populations riveraines ou locales 5.3.2

b) Relations entretenues avec les personnes ou les organisations intéressées par l'activité de la Société, notamment les associations d'insertion, les établissements d'enseignement, les associations de défense de l'environnement, les associations de consommateurs et les populations riveraines

- les conditions du dialogue avec ces personnes ou organisations 5.3.2
- les actions de partenariat ou de mécénat 5.3.2

c) Sous-traitance et fournisseurs

- la prise en compte dans la politique d'achat des enjeux sociaux et environnementaux 5.3.1.2
- l'importance de la sous-traitance et la prise en compte dans les relations avec les fournisseurs et les sous-traitants de leur responsabilité sociale et environnementale 5.3.1.2

d) Loyauté des pratiques

- les actions engagées pour prévenir la corruption 5.3.1.1
- les mesures prises en faveur de la santé et de la sécurité des consommateurs 5.3.1.3

e) Autres actions engagées, au titre de la présente section, en faveur des droits de l'Homme

5.3.1



5.4.2 PÉRIMÈTRE RSE

5.4.2.1 DONNÉES SOCIALES

Le périmètre de la remontée des informations sociales correspond au périmètre financier du Groupe. La méthode de remontée des informations applicable est celle de l'intégration proportionnelle.

Les informations sont présentées distinctement pour Rubis Terminal (activité de stockage) et pour Rubis Énergie (activités de distribution et de support et services), ainsi que par zone géographique.

Les données sociales de l'entité acquise ou créée sont intégrées à compter de son entrée dans le périmètre de consolidation (cf. note 3 de l'annexe des comptes

consolidés). Celles de l'entité cédée ou liquidée en cours d'exercice sont exclues du reporting RSE au moment de leur sortie du périmètre de consolidation financière.

5.4.2.2 DONNÉES ENVIRONNEMENTALES

Le périmètre de consolidation des informations environnementales concerne les entités détenues à 50 % au moins par le Groupe. Son périmètre exact peut varier selon les indicateurs environnementaux, en fonction de leur pertinence et des méthodes de comptabilisation appliquées (cf. section 5.4.4 ci-après).

Chaque donnée environnementale est publiée par activité. Des données chiffrées sont publiées pour les activités ayant les impacts environnementaux les plus significatifs (stockage chez Rubis Terminal et raffinage chez Rubis Énergie).

Sauf indication contraire, les données environnementales de l'entité acquise ou créée sont intégrées à compter de leur entrée dans le périmètre de consolidation. Celles de l'entité cédée ou liquidée en cours d'exercice sont exclues du reporting RSE au moment de leur sortie du périmètre de consolidation financière.

5.4.3 MÉTHODES DE REMONTÉE DES DONNÉES

La production d'informations en matière de RSE est réalisée conjointement entre les filiales et la société mère du Groupe. Elle est soumise à des vérifications internes systématiques.

Les données sociales doivent être reportées annuellement dans les conditions de procédure indiquées par Rubis Énergie / Support et Services ou Rubis Terminal, au cours du mois de janvier.

Par ailleurs, en matière environnementale, le Groupe a déjà initié, depuis un certain nombre d'années, un processus d'identification des risques significatifs par la mise en place de cartographies des risques. Toutes les informations relatives à cette identification, au suivi et à la gestion des risques sont décrites aux chapitres 4 et 6 du présent Document de Référence.

5.4.3.1 COMPARABILITÉ ET FIABILITÉ DES INFORMATIONS

Des protocoles relatifs à la remontée des informations ont été conçus de manière à permettre une comparabilité des résultats entre les entités du Groupe concernées.

Cependant, les données environnementales ne sont comparables qu'à l'échelle d'une branche d'activité.

Le dynamisme de l'activité du Groupe se traduisant par une croissance externe significative, le périmètre RSE varie également de manière constante et ne permet pas de véritable comparabilité des données entre plusieurs exercices.

En partenariat avec les directions des filiales concernées, des référentiels de remontée des informations sociales et environnementales ont été élaborés. Ils définissent avec précision chaque donnée mentionnée dans les protocoles de remontée des informations, afin de réduire les risques de divergences d'interprétation des notions.

5.4.3.2 MESURES DE CONTRÔLE

Les données collectées font l'objet de contrôles de cohérence localement et soit par Rubis Énergie ou Rubis Terminal, soit par la Direction RSE de Rubis. La cohérence entre le périmètre de consolidation financière et celui des données sociales est assurée automatiquement chez Rubis Énergie, par l'intermédiaire du logiciel de

consolidation dédié et par la Direction Juridique chez Rubis Terminal.

5.4.3.3 CHANGEMENTS DE MÉTHODE

Sauf disposition contraire, les changements de méthode n'interviennent pas après le lancement de la campagne de remontée des informations au sein des entités du Groupe. Les changements de méthode sont élaborés et/ou supervisés par la Direction RSE de Rubis après consultation de Rubis Énergie / Support et Services et de Rubis Terminal. Ils tiennent compte, le cas échéant, des observations formulées par les parties prenantes sur la pertinence et la qualité des définitions retenues dans le référentiel.

5.4.3.4 OUTILS DE REMONTÉE DE L'INFORMATION

Données sociales

Les protocoles de remontée des données sociales comprennent, quelle que soit l'entité, des informations similaires fondées sur des définitions standardisées au sein d'un « référentiel de remontée des informations sociales ».

Rubis Énergie (activités de distribution et de support et services) : les données sociales font l'objet depuis 2013 d'une intégration globale au système informatique de consolidation financière. Cette intégration engendre une simplification de la transmission de l'information par les filiales, ainsi qu'une automatisation des calculs réalisés pour la production des chiffres consolidés.

Rubis Terminal (activité de stockage) : un protocole de remontée d'informations est

distribué à chaque filiale, coentreprise ou entreprise commune concernée, puis les informations sont centralisées et consolidées par les équipes compétentes de Rubis Terminal.

Données environnementales

L'impact environnemental des différentes activités du Groupe n'étant pas comparable (cf. section 5.2.1), les méthodes de calcul des données peuvent donc varier selon l'activité. Les définitions sont, en revanche, uniformisées au niveau de chaque branche,

au sein d'un « référentiel de remontée des informations environnementales ».

Données sociétales

Les données sociétales sont pour partie produites par Rubis (politique éthique du Groupe). Concernant les actions de mécénat et de *sponsoring*, ainsi que le dialogue avec les parties prenantes et l'ancrage régional, les informations collectées peuvent résulter de la communication publique des filiales et/ou d'un protocole de remontée des informations sociétales chez Rubis Terminal.

5.4.4 DÉFINITIONS

Notions (par ordre alphabétique)	Définitions
1) Informations sociales	
Absence injustifiée	Absence n'ayant fait l'objet ni d'un certificat médical ni d'une prise de congés.
Accident du travail	Accident affectant un salarié d'une entité du Groupe, dont un certificat médical ou une décision d'enquête établit qu'il est directement causé par son travail au sein de l'entité concernée et qui entraîne un arrêt de travail (total ou partiel). Remarques : <ul style="list-style-type: none"> pour les entités du Groupe situées en France, il convient d'inclure les accidents de trajet de salariés survenant en dehors des sites, conformément au droit applicable ; pour les entités du Groupe situées hors France, l'inclusion ou l'exclusion des accidents de trajet de salariés survenant en dehors des sites dépend de la législation locale en vigueur.
Accident ou maladie non professionnel(le)	Accident ou maladie affectant un salarié d'une entité du Groupe dont aucun certificat médical n'établit qu'il/elle résulte de son travail pour l'entité concernée. Remarque : les événements liés à la condition parentale de l'employé (le fait de donner naissance, d'adopter, etc.) ne doivent pas être comptabilisés comme des accidents ou maladies.
Accord collectif	Accord négocié par des syndicats professionnels à l'échelle de la branche au sein de laquelle l'entité du Groupe exerce son activité et dont les dispositions s'appliquent à l'entité concernée.
Accord d'entreprise	Accord négocié par un ou des syndicats professionnels et la Direction de l'entité du Groupe concernée.
Augmentation de salaire	Toute rémunération ou tout avantage supplémentaire octroyé de manière durable, par une entité du Groupe à l'un de ses salariés.
Contrat à durée déterminée	Tout contrat de travail signé entre un salarié et une entité du Groupe, dont le terme est précisé contractuellement. Remarque : les contrats à durée déterminée peuvent inclure les contrats d'apprentissage et les contrats de professionnalisation mais n'incluent pas les contrats de stage.
Contrat à durée indéterminée	Tout contrat de travail signé entre un salarié et une entité du Groupe, dont le terme n'est pas précisé contractuellement. Remarque : les contrats à durée indéterminée n'incluent, sauf cas exceptionnel et très marginal, pas de contrat d'apprentissage ni de contrat de professionnalisation. Ils n'incluent aucun contrat de stage.
Contrat à temps partiel	Tout contrat de travail signé entre un salarié et une entité du Groupe, comprenant une durée de travail hebdomadaire et/ou mensuelle inférieure à la durée légale de travail à temps plein prévue par la législation applicable. Remarque : les contrats à temps partiel peuvent inclure les contrats d'apprentissage et les contrats de professionnalisation, mais n'incluent pas les contrats de stage.
Contrat à temps plein	Tout contrat de travail signé entre un salarié et une entité du Groupe, comprenant une durée de travail hebdomadaire et/ou mensuelle égale à la durée légale de travail à temps plein prévue par la législation applicable.
Contrat d'apprentissage ou contrat de professionnalisation	Contrat conclu entre une personne poursuivant une formation théorique (à l'université ou dans un centre de formation) et une entité du Groupe, en principe pour une durée déterminée supérieure ou égale à 6 mois (sauf dérogation prévue par la législation applicable), qui permet de bénéficier du statut de salarié de l'entreprise signataire.
Contrat de stage	Contrat conclu entre une personne ayant le statut d'étudiant et une entité du Groupe, pour une durée déterminée inférieure à 6 mois (sauf dérogation prévue par la législation applicable). Le contrat de stage ne permet pas à l'étudiant de bénéficier du statut de salarié de l'entreprise signataire, même si certaines législations nationales lui permettent de bénéficier de certains avantages.

Notions (par ordre alphabétique)	Définitions
Contrat d'intérim	Contrat de travail conclu entre un prestataire externe et une personne affectée ensuite à une prestation délivrée auprès d'une entité du Groupe. Le contrat d'intérim ne confère pas à la personne concernée le statut de salarié du Groupe. Son affectation à une entité du Groupe ne doit pas être comptabilisée comme un recrutement.
Décès résultant d'un accident du travail	Décès considéré comme accident du travail selon la législation applicable affectant un salarié d'une entité du Groupe, dont il est établi médicalement que cet accident est à l'origine de son décès.
Décision unilatérale	Décision prise unilatéralement par la Direction de l'entité du Groupe concernée, après discussion avec les représentants du personnel le cas échéant.
Démission	Tout départ à la demande d'un salarié d'une entité du Groupe (y compris ceux en période d'essai) qui n'est assimilé ni à un licenciement, ni à une rupture conventionnelle par la législation applicable.
Départ à la retraite	Tout départ d'un salarié d'une entité du Groupe, qui résulte de son droit ou de son obligation de partir à la retraite, conformément à la législation applicable.
Formation professionnelle	Toute formation délivrée, directement ou par l'intermédiaire d'un prestataire externe, par n'importe quel moyen (formation « physique » ou <i>e-learning</i>), par une entité du Groupe à l'un de ses salariés. La formation professionnelle concerne : <ul style="list-style-type: none"> la formation imposée par les normes de santé et de sécurité en vigueur ; la formation liée au développement de l'expertise et des connaissances de chacun des salariés. Remarques : <ul style="list-style-type: none"> doivent être comptabilisés le nombre d'heures de formation délivrées et le nombre de salariés concernés ; les heures de formation comptabilisées sont les heures qui ont été effectivement réalisées ; pour le cas spécifique des formations longues qui se déroulent sur plusieurs exercices, il convient de comptabiliser les heures délivrées respectivement au cours de chaque exercice ; un salarié bénéficiant de plusieurs formations sur la période de comptabilisation susmentionnée ne doit être comptabilisé qu'une seule fois dans le calcul du nombre de salariés formés sur la période.
Incapacité totale et définitive de travail	Situation dans laquelle un salarié d'une entité du Groupe n'est définitivement plus en mesure d'exercer la moindre activité professionnelle au sein de cette entité, en raison d'une maladie professionnelle ou d'un accident du travail. Cette incapacité totale et définitive de travail doit avoir été constatée par au moins un certificat médical établi sans réserve.
Licenciement	Tout départ d'un salarié (y compris ceux en période d'essai) à la demande d'une entité du Groupe, quel que soit le type de licenciement retenu, dès lors que ce départ ne correspond ni à une démission, ni à une rupture conventionnelle par la législation applicable.
Maladie professionnelle	Maladie affectant un salarié d'une entité du Groupe, dont un certificat médical établit qu'elle est directement causée par les spécificités de son travail habituel au sein de l'entité concernée.
Nombre de jours travaillés par an	Il s'agit des jours au cours desquels les salariés ont travaillé pendant la période de comptabilisation. Remarque : les absences, les jours non ouvrés, les jours fériés et les congés (y compris les congés parentaux) sont exclus du calcul du nombre de jours travaillés. Par ailleurs, le nombre total de jours travaillés par an, qui sert de base pour le calcul des taux d'absentéisme, résulte de la conversion d'un nombre moyen d'heures travaillées quotidiennement susceptible de varier légèrement selon les filiales, compte tenu des législations applicables et de la nature des activités menées localement.
Nombre d'heures travaillées par an	Cumul des heures travaillées par l'ensemble des salariés d'une entité du Groupe dans la période de comptabilisation susmentionnée. Le calcul du nombre d'heures travaillées par an peut résulter d'une moyenne journalière établie conformément à la législation en vigueur. Remarques : les absences, les jours non ouvrés, les jours fériés et les congés (y compris les congés parentaux) sont exclus du calcul du nombre d'heures travaillées.
Recrutement	Tout nouveau contrat de travail signé entre un salarié et une entité du Groupe dans la période de comptabilisation mentionnée. Remarques : <ul style="list-style-type: none"> les recrutements incluent les salariés en période d'essai, les contrats d'apprentissage et les contrats de professionnalisation, mais pas les contrats de stage ni les contrats d'intérim ; les mutations professionnelles qui ont pour conséquence un changement d'employeur sont incluses dans les recrutements. Lorsque l'employeur ne change pas, la mutation professionnelle n'est pas comptabilisée ; les entrées multiples, qui correspondent à l'embauche d'un même employé par une entité du Groupe plusieurs fois au cours d'un même exercice, dans le cadre d'un contrat de travail à durée déterminée, ne doivent être comptabilisées que pour une embauche.

Notions (par ordre alphabétique)	Définitions
Rupture conventionnelle	<p>Tout départ d'un salarié d'une entité du Groupe (y compris ceux en période d'essai), qui résulte d'un accord amiable entre les 2 parties et qui n'a été imposé ni par l'un, ni par l'autre. À ce titre, une rupture conventionnelle n'est assimilée ni à un licenciement, ni à une démission par la législation applicable.</p> <p>Remarques :</p> <ul style="list-style-type: none"> les mutations professionnelles qui ont pour conséquence un changement d'employeur doivent être comptabilisées dans les ruptures conventionnelles. Lorsqu'il n'y a pas de changement d'employeur, la mutation professionnelle n'est, en revanche, pas comptabilisée ; les expirations de contrats à durée déterminée et de contrats de stage sont exclues des ruptures conventionnelles. Elles sont comptabilisées à part ; les départs multiples, qui correspondent à l'expiration de plusieurs contrats de travail à durée déterminée signés avec un même employé d'une entité du Groupe au cours d'un même exercice, sont exclus des ruptures conventionnelles. Ils doivent être comptabilisés avec les expirations de contrats à durée déterminée et de contrats de stage.
Salariés	<p>Toute personne ayant signé un contrat de travail avec une entité du Groupe, en vigueur à la date de comptabilisation mentionnée.</p> <p>Sont inclus :</p> <ul style="list-style-type: none"> les contrats à temps plein ou à temps partiel, qu'ils portent ou non sur des travaux réalisés en rotation ; dans les pays concernés par cette législation : les contrats d'apprentissage et les contrats de professionnalisation. <p>Sont exclus :</p> <ul style="list-style-type: none"> les contrats de stage ; les prestataires externes travaillant dans les entités du Groupe, qui n'ont pas conclu de contrat de travail avec cette entité ; les intérimaires qui sont les salariés d'un prestataire externe (entreprise d'intérim), nonobstant leur travail sur le site d'une entité du Groupe. <p>Les salariés expatriés ou détachés dans une entité différente de leur entité d'origine doivent être comptabilisés dans leur entité d'accueil.</p>
Salariés non-cadres, cadres ou managers	<p>Afin de permettre une harmonisation globale de la remontée de l'information, les salariés ont été distingués de la manière suivante :</p> <p>Non-cadres : salariés non cadres et non managers.</p> <p>Cadres : salariés :</p> <ul style="list-style-type: none"> ayant des fonctions d'encadrement ainsi que des responsabilités managériales, sans être rattachés à la Direction Générale ou à un membre du Comité de Direction, ni être Directeur d'établissement ; ou bénéficiant du statut de cadre en droit français. <p>Managers : sont managers les cadres qui sont rattachés à la Direction Générale ou à un membre du Comité de Direction de Rubis Énergie et de Rubis Terminal, les Directeurs de filiales et d'établissement ou les cadres qui leur sont directement rattachés.</p>
Taux d'absentéisme	<p>Pourcentage de jours d'absence (toutes catégories d'absences confondues) par rapport au nombre total de jours travaillés par an.</p> <p>Remarques :</p> <ul style="list-style-type: none"> les congés parentaux sont exclus du calcul du taux d'absentéisme ; les jours ouvrés (et non les jours ouvrables) sont pris en compte dans le calcul du taux d'absentéisme ; sont incluses dans l'expression « toutes catégories confondues » les absences non autorisées, les absences pour accident ou maladie non professionnel(le) et les absences pour accident du travail ou maladie professionnelle.
Taux de fréquence des accidents du travail	<p>Nombre d'accidents du travail, affectant un salarié d'une entité du Groupe, avec arrêt de travail supérieur à un jour, survenus au cours de la période de comptabilisation mentionnée, pour 1 million d'heures travaillées.</p>
Travail en rotation	<p>La notion de travail en rotation (ou travail posté) a été définie par la directive 2003/88/CE comme « tout mode d'organisation du travail en équipe selon lequel [des salariés d'une entité du Groupe] sont occupés successivement sur les mêmes postes de travail, selon un certain rythme, y compris le rythme rotatif, et qui peut être de type continu ou discontinu, entraînant pour les salariés la nécessité d'accomplir un travail à des heures différentes sur une période donnée de jours ou de semaines » (article 2 de la directive 2003/88/CE).</p>

2) Informations environnementales

Composés organiques volatils (COV)	<p>Composés organiques : il s'agit de tout composé contenant au moins l'élément carbone et un ou plusieurs des éléments suivants : hydrogène, halogènes, oxygène, soufre, phosphore, silicium ou azote, à l'exception des oxydes de carbone et des carbonates et bicarbonates inorganiques (article 3 de la directive 2010/75/UE).</p> <p>COV : il s'agit de tout composé organique ainsi que la fraction de crésote ayant une pression de vapeur de 0,01 kPa ou plus à une température de 293,15 K, ou ayant une volatilité correspondante dans les conditions d'utilisation particulières (article 3 de la directive 2010/75/UE).</p> <p>Rubis Terminal : Les émissions consolidées de COV correspondent aux valeurs déclarées au cours de l'exercice (décalage d'un an) sur l'ensemble des sites français, d'Anvers, de Rotterdam et de Dörtyol (Turquie).</p> <p>Rubis Énergie : Les émissions consolidées de COV correspondent aux valeurs déclarées au cours de l'exercice (décalage d'un an) sur l'ensemble des sites français soumis à des obligations déclaratives au titre de la réglementation en vigueur. Dans l'activité de raffinage de Rubis Énergie, les évaluations des émissions de COV font l'objet d'une campagne de <i>sniffing</i> bisannuelle effectuée par un organisme extérieur habilité.</p>
---	---



Notions (par ordre alphabétique)	Définitions
Consommation énergétique	<p>Il n'existe aucune définition légale impérative à ce sujet.</p> <p>Rubis Terminal :</p> <p>Les données sont la somme des quantités de carburants, de combustibles ou d'électricité achetées, converties en GJ, à l'exception des carburants de tout transport de personnel administratif (siège et Direction des sites).</p> <p>Rubis Énergie :</p> <p>Les activités de distribution de Rubis Énergie ne sont majoritairement pas fortement consommatrices d'énergie. Elles ne sont donc pas de nature à justifier la mise en place d'un système global de mesure à l'échelle de la branche. Dans l'activité de raffinage de Rubis Énergie, la raffinerie utilise une partie du pétrole brut de son stockage pour produire de l'énergie (électricité et vapeurs). Une base de données interne suit en temps réel la production d'énergie et la consommation du site.</p>
Déchets dangereux	<p>Toute substance ou tout objet dont le détenteur se défait ou dont il a l'intention ou l'obligation de se défaire, comme défini pour les sites français et/ou européens à l'article R. 541-8 du Code de l'environnement et à l'annexe III de la directive 2008/98/CE.</p> <p>Rubis Terminal :</p> <p>Les déchets sont les valeurs déclarées au cours de l'exercice (décalage d'un an) sur l'ensemble des sites français, d'Anvers, de Rotterdam et de Dörtyol (Turquie).</p> <p>Rubis Énergie :</p> <p>Les activités de distribution de Rubis Énergie ne sont majoritairement pas émettrices de déchets dangereux. Elles ne sont pas de nature à justifier la mise en place d'un système global de mesure à l'échelle de la branche. Dans l'activité de raffinage de Rubis Énergie, les déchets sont les valeurs déclarées au cours de l'exercice (décalage d'un an).</p>
Dioxyde de carbone (CO₂)	<p>Il convient de se référer à la définition scientifique usuelle du CO₂.</p> <p>Rubis Terminal :</p> <p>Les émissions de CO₂ sont déterminées de la manière suivante : les quantités de combustibles ou de carburants achetés sur tous les sites sont triées par type, converties en énergie (GJ) puis transformées en CO₂, en appliquant un facteur de conversion (kg/CO₂/GJ). Les émissions de CO₂ générées pour les déplacements de tout personnel sont intégrées. Les émissions de CO₂ correspondant aux consommations d'électricité des sites d'exploitation sont intégrées en prenant les valeurs présentées par les distributeurs ou, à défaut, en se référant aux valeurs nationales.</p> <p>Rubis Énergie :</p> <p>Les activités de distribution de Rubis Énergie ne sont majoritairement pas émettrices de CO₂. Elles ne sont donc pas de nature à justifier la mise en place d'un système global de mesure à l'échelle de la branche. Dans l'activité de raffinage de Rubis Énergie, les émissions de CO₂ sont évaluées par le laboratoire de la raffinerie, selon une méthode de calcul standard (quantité de combustibles consommés x facteur d'émission x facteur d'oxydation) audité annuellement par un cabinet d'audit externe.</p>
Dioxyde de soufre (SO₂)	<p>Les émissions de SO₂ sont évaluées dans l'activité de raffinage de Rubis Énergie. Ces émissions sont évaluées via un fichier de calculs par le Bureau Technique de Production de la raffinerie. Le flux de SO₂ est quant à lui calculé en fonction du bilan des combustibles (sur la base du bilan matière réconcilié) et des teneurs en soufre des combustibles analysés par le laboratoire de la raffinerie. La concentration de SO₂ est déduite en fonction du volume des fumées calculé selon le pouvoir calorifique inférieur (CPI) de chaque combustible. Cette méthode de calcul est contrôlée annuellement par un organisme extérieur habilité.</p>
Eau utilisée	<p>Il s'agit des eaux stagnantes (ex. : bassins, lacs) ou courantes (ex. : rivières) à la surface du sol, des eaux de mer, des eaux pluviales, des eaux souterraines et celles provenant du réseau de distribution qui ont servi aux activités de l'entité du Groupe. Les eaux rejetées sont les eaux prélevées auxquelles sont ajoutées une partie des eaux pluviales.</p> <p>Rubis Terminal :</p> <p>Les quantités d'eau prélevées ou rejetées sont les valeurs déclarées au cours de l'exercice (décalage d'un an) sur l'ensemble des sites français et sur les sites d'Anvers, de Rotterdam et de Dörtyol (Turquie).</p> <p>Rubis Énergie :</p> <p>La majorité des activités de distribution de Rubis Énergie ne nécessitent pas une utilisation récurrente et en quantité importante des eaux dans le cadre d'un processus industriel. Dans l'activité de raffinage de Rubis Énergie, la consommation d'eau est évaluée sur la base du relevé de compteur, après calcul proraté jusqu'au 31 décembre 2017. Le volume d'eau rejetée correspond à la valeur enregistrée par le débitmètre à la sortie du traitement des eaux résiduaires.</p>
Gaz à effet de serre (rejets)	<p>Gaz à effet de serre : seul le dioxyde de carbone (CO₂) est évalué, les autres gaz à effet de serre ne concernant, <i>a priori</i>, pas l'activité du Groupe (annexe II de la directive 2003/87/CE).</p> <p>Rubis Terminal :</p> <p>Cette évaluation est élaborée à partir des quantités d'énergie achetées en intégrant les quantités d'électricité. Les quantités de CO₂ émises sont calculées en fonction des différents types de fioul, de carburants ou d'électricité consommés, en tenant compte des mêmes exclusions que pour les consommations d'énergie.</p> <p>Rubis Énergie :</p> <p>Les activités de distribution de Rubis Énergie n'émettent principalement que des COV, qui ne sont pas inclus dans la définition européenne des gaz à effet de serre. Dans l'activité de raffinage de Rubis Énergie, un plan de surveillance a été mis en place pour mesurer les émissions de gaz à effet de serre. Il se réfère aux méthodes de calcul des émissions de CO₂ (cf. définition).</p>

Notions (par ordre alphabétique)	Définitions
Matières en suspension	<p>Il s'agit de particules en suspension dans l'eau dont la nature dépend des activités menées sur le site pollué.</p> <p>Rubis Terminal :</p> <p>Compte tenu du champ très large des particules susceptibles d'entrer dans la définition des matières en suspension, Rubis Terminal ne retient que les composants les plus représentatifs des pollutions que les activités majoritaires de la Société peuvent produire. Seules les données des sites français sont des valeurs déclarées aux autorités, ailleurs ces valeurs sont établies dans le <i>reporting</i> Groupe.</p> <p>Rubis Énergie :</p> <p>L'exercice normal des activités de distribution de Rubis Énergie génère peu de pollution particulière des eaux. Dans l'activité de raffinage de Rubis Énergie, les matières en suspension sont analysées et évaluées par le laboratoire de la raffinerie, puis contrôlées par un organisme extérieur habilité.</p>
Oxydes d'azote (NO_x)	<p>Il convient de se référer à la définition scientifique usuelle des NO_x.</p> <p>Rubis Terminal :</p> <p>Les NO_x sont calculés à partir des consommations, au cours de l'exercice, de combustibles ou de carburants, hors électricité. Ces consommations excluent les carburants de tout personnel administratif dans tout déplacement (siège et Direction des sites). Les concentrations de NO_x dans les fumées sont considérées dans le calcul comme égales aux valeurs limites de rejets ou, en l'absence de limites, à 150, 200, 300 ou 550 mg/Nm³ pour les chaudières en fonction du combustible ou à 2 g/kWh pour les moteurs, à défaut de mesures représentatives.</p> <p>Rubis Énergie :</p> <p>À notre connaissance, les activités de distribution de Rubis Énergie ne produisent pas de NO_x. La mise en place d'un système global de mesure à l'échelle de la branche n'est donc pas justifiée. Dans l'activité de raffinage de Rubis Énergie, les émissions de NO_x sont évaluées via un fichier de calculs par le Bureau Technique de Production de la raffinerie. Il s'agit d'une estimation en fonction du facteur d'émission de chaque combustible et du temps de fonctionnement des DéNo_x, des turbines à combustion. Ce calcul est contrôlé annuellement par un organisme extérieur habilité.</p>



5.5

RAPPORT DE L'ORGANISME TIERS INDÉPENDANT SUR LES INFORMATIONS SOCIALES, ENVIRONNEMENTALES ET SOCIÉTALES CONSOLIDÉES FIGURANT DANS LE RAPPORT DE GESTION

Aux Actionnaires,

En notre qualité d'organisme tiers indépendant, membre du réseau Mazars, Commissaire aux comptes de la société Rubis, accrédité par le COFRAC Inspection sous le numéro 3-1058 (portée disponible sur le site www.cofrac.fr), nous vous présentons notre rapport sur les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées relatives à l'exercice clos le 31 décembre 2017, présentées dans le rapport de gestion (ci-après les « Informations RSE »), en application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce.

Responsabilité de la Société

Il appartient à la Gérance d'établir un rapport de gestion comprenant les Informations RSE prévues à l'article R. 225-105-1 du Code de commerce, préparées conformément aux référentiels utilisés par la Société (ci-après les « Référentiels »), dont un résumé figure dans le rapport de gestion et disponibles sur demande au siège de la Société.

Indépendance et contrôle qualité

Notre indépendance est définie par les textes réglementaires, le code de déontologie de la profession ainsi que les dispositions prévues à l'article L. 822-11-3 du Code de commerce. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer le respect des règles déontologiques et des textes légaux et réglementaires applicables.

Responsabilité de l'organisme tiers indépendant

Il nous appartient, sur la base de nos travaux :

- d'attester que les Informations RSE requises sont présentes dans le rapport de gestion ou font l'objet, en cas d'omission, d'une explication en application du troisième alinéa de l'article R. 225-105 du Code de commerce (Attestation de présence des Informations RSE) ;
- d'exprimer une conclusion d'assurance modérée sur le fait que les Informations RSE, prises dans leur ensemble, sont présentées, dans tous leurs aspects significatifs, de manière sincère conformément aux Référentiels (Avis motivé sur la sincérité des Informations RSE).

Il ne nous appartient pas en revanche de nous prononcer sur la conformité aux autres dispositions légales applicables le cas échéant, en particulier celle prévue par la loi n° 2016-1691 du 9 décembre 2016 dite Sapin 2 (lutte contre la corruption).

Nos travaux ont été effectués par une équipe de 5 personnes entre mi-janvier et mi-avril 2018 pour une durée d'environ 5 semaines.

Nous avons conduit les travaux décrits ci-après conformément à l'arrêté du 13 mai 2013 déterminant les modalités dans lesquelles l'organisme tiers indépendant conduit sa mission ainsi qu'à la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des Commissaires aux comptes relative à cette intervention et, concernant l'avis motivé de sincérité, à la norme internationale ISAE 3000⁽¹⁾.

I. ATTESTATION DE PRÉSENCE DES INFORMATIONS RSE

Nous avons pris connaissance, sur la base d'entretiens avec les responsables des directions concernées, de l'exposé des orientations en matière de développement durable, en fonction des conséquences sociales et environnementales liées à l'activité de la Société et de ses engagements sociétaux et, le cas échéant, des actions ou programmes qui en découlent.

Nous avons comparé les Informations RSE présentées dans le rapport de gestion avec la liste prévue par l'article R. 225-105-1 du Code de commerce.

En cas d'absence de certaines informations consolidées, nous avons vérifié que des explications étaient fournies conformément aux dispositions de l'article R. 225-105 alinéa 3 du Code de commerce.

Nous avons vérifié que les Informations RSE couvraient le périmètre consolidé, à savoir la Société ainsi que ses filiales au sens de l'article L. 233-1 et les sociétés qu'elle contrôle au sens de l'article L. 233-3 du Code de commerce avec les limites précisées dans la note méthodologique présentée au paragraphe « Table de concordance et note méthodologique » du rapport de gestion.

Sur la base de ces travaux et compte tenu des limites mentionnées ci-dessus, nous attestons de la présence dans le rapport de gestion des Informations RSE requises.

(1) ISAE 3000 – Assurance engagements other than audits or reviews of historical financial information.

II. AVIS MOTIVÉ SUR LA SINCÉRITÉ DES INFORMATIONS RSE

Nature et étendue des travaux

Nous avons mené une quinzaine d'entretiens avec les personnes responsables de la préparation des Informations RSE, auprès des directions en charge des processus de collecte des informations et, le cas échéant, responsables des procédures de contrôle interne et de gestion des risques, afin :

- d'apprécier le caractère approprié des Référentiels au regard de leur pertinence, leur exhaustivité, leur fiabilité, leur neutralité, leur caractère compréhensible, en prenant en considération, le cas échéant, les bonnes pratiques du secteur ;
- de vérifier la mise en place d'un processus de collecte, de compilation, de traitement et de contrôle visant à l'exhaustivité et à la cohérence des Informations RSE et prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration des Informations RSE.

Nous avons déterminé la nature et l'étendue de nos tests et contrôles en fonction de la nature et de l'importance des Informations RSE au regard des caractéristiques de la Société, des enjeux sociaux et environnementaux de ses activités, de ses orientations en matière de développement durable et des bonnes pratiques sectorielles.

Pour les Informations RSE que nous avons considérées les plus importantes ⁽¹⁾ :

- au niveau de la Direction RSE, nous avons consulté les sources documentaires et mené des entretiens pour corroborer les informations qualitatives (organisation, politiques, actions), nous avons mis en œuvre des procédures analytiques sur les informations quantitatives et vérifié, sur la base de sondages, les calculs ainsi que la consolidation des données et nous avons vérifié leur cohérence et leur concordance avec les autres informations figurant dans le rapport de gestion ;
- au niveau d'un échantillon représentatif d'entités que nous avons sélectionnées ⁽²⁾ en fonction de leur activité, de leur contribution aux indicateurs consolidés, de leur implantation et d'une analyse de risque, nous avons mené des entretiens pour vérifier la correcte application des procédures et mis en œuvre des tests de détail sur la base d'échantillonnages, consistant à vérifier les calculs effectués et à rapprocher les données des pièces justificatives. L'échantillon ainsi sélectionné représente 30 % des effectifs, considérés comme grandeur caractéristique du volet social et 52 % des consommations d'énergie, considérés comme grandeurs caractéristiques du volet environnemental.

Pour les autres Informations RSE consolidées, nous avons apprécié leur cohérence par rapport à notre connaissance de la Société.

Enfin, nous avons apprécié la pertinence des explications relatives, le cas échéant, à l'absence totale ou partielle de certaines informations.

Nous estimons que les méthodes d'échantillonnages et tailles d'échantillons que nous avons retenues en exerçant notre jugement professionnel nous permettent de formuler une conclusion d'assurance modérée ; une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus. Du fait du recours à l'utilisation de techniques d'échantillonnages ainsi que des autres limites inhérentes au fonctionnement de tout système d'information et de contrôle interne, le risque de non-détection d'une anomalie significative dans les Informations RSE ne peut être totalement éliminé.

Conclusion

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que les Informations RSE, prises dans leur ensemble, sont présentées de manière sincère, conformément aux Référentiels.

Fait à Courbevoie, le 24 avril 2018

L'organisme tiers indépendant

MAZARS

Edwige REY

Associée RSE & Développement Durable

(1) **Informations sociales** : effectif total fin de période, pourcentage de femmes recrutées, taux d'absentéisme, nombre d'heures de formation, taux de fréquence des accidents du travail.

Information environnementale : consommations d'énergie.

(2) Rubis Terminal France, Société Anonyme de la Raffinerie des Antilles, Ringardas Nigeria Ltd, Rubis Terminal BV Rotterdam.

